
Le caveau de l'église Saint-Pierre d'Épernon (Eure-et-Loir) et ses vestiges : protocole d'étude et premiers résultats

The tomb of St. Peter Church of Épernon (Eure-et-Loir) and its remains: Study protocol and first results

Philippe Blanchard, Sacha Kacki, Jérôme Rouquet et Matthieu Gaultier



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/racf/2167>
ISSN : 1951-6207

Éditeur

Fédération pour l'édition de la Revue archéologique du centre de la France (FERACF)

Référence électronique

Philippe Blanchard, Sacha Kacki, Jérôme Rouquet et Matthieu Gaultier, « Le caveau de l'église Saint-Pierre d'Épernon (Eure-et-Loir) et ses vestiges : protocole d'étude et premiers résultats », *Revue archéologique du Centre de la France* [En ligne], Tome 53 | 2014, mis en ligne le 15 avril 2015, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/racf/2167>



Les contenus de la *Revue archéologique du centre de la France* sont disponibles selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

Philippe BLANCHARD¹, Sacha KACKI²,
Jérôme ROUQUET³ et Matthieu GAULTIER⁴



**Le caveau de l'église Saint-Pierre
d'Épernon (Eure-et-Loir) et ses ves-
tiges : protocole d'étude et premiers
résultats**

*THE TOMB OF ST. PETER CHURCH
OF ÉPERNON (EURE-ET-LOIR) AND
ITS REMAINS: STUDY PROTOCOL
AND FIRST RESULTS*

Mots-clés : Caveau, ossuaire, plate tombe, crânes sciés, corps momifiés, pratiques funéraires.

Keywords: Vault, ossuary, floor grave stone, sawn skulls, mummified bodies, burial practices.

Résumé : Une fouille programmée menée dans le caveau de l'église Saint-Pierre d'Épernon a permis de mettre au jour différents vestiges (ossuaire, corps momifiés, crânes sciés et plate tombe), d'autant pour la plupart de l'époque Moderne. L'étude de ces derniers apporte un intéressant éclairage sur les pratiques funéraires qui ont eu cours au sein de cet ensemble. L'article présente l'historique du lieu, la problématique de l'étude et ses principaux résultats, en réservant une place à la présentation du protocole élaboré pour l'étude de l'ossuaire. Les résultats mettent en évidence la portée informative de l'analyse de ce type de structure funéraire et soulignent les relations existant entre les restes momifiés partiellement conservés et certains os éparpillés au sein d'un ossuaire maintes fois remanié.

1. Inrap, 148 avenue Maginot 37100 Tours ; Comité archéologique d'Eure-et-Loir, 15 rue Saint Pierre BP 13037, 28130 Maintenon. philippe.blanchard@inrap.fr
2. PACEA, UMR 5199, Anthropologie des Populations Passées et Présentes, Bâtiment B8, Allées Geoffroy Saint Hilaire, 33615 Pessac cedex. s.kacki@pacea.u-bordeaux1.fr
3. Inrap, ZAC Albasud, impasse de Lisbonne 82000 Montauban. jerome.rouquet@inrap.fr
4. Service de l'Archéologie du Département d'Indre-et-Loire/UMR 7324 et 5199. Mgaultier@cg37.fr

Pour citer cet article, utiliser la référence électronique :

Philippe Blanchard, Sacha Kacki, Jérôme Rouquet et Matthieu Gaultier, Le caveau de l'église Saint-Pierre d'Épernon (Eure-et-Loir) et ses vestiges : protocole d'étude et premiers résultats, *Revue Archéologique du Centre de la France* [En ligne], Tome 53 | 2014, mis en ligne le 15 avril 2015, consulté le 19 juin 2015. URL : <http://racf.revues.org/2167>

Abstract: *An archaeological excavation undertaken in the burial vault of the Saint-Pierre church in Épernon led to the discovery of various archaeological remains (ossuary, mummified bodies, sawn skulls, and tombstone), most of which date back to the Modern period. The study reveals specific burial practices. The paper examines the history of this burial place, the aims of its study, and the main results, with particular focus on the protocol developed to study the ossuary. Results underline the usefulness of the analysis of such kind of funerary feature. They highlight links between partially preserved mummified remains and some bones scattered in an ossuary that have been rearranged many times.*

INTRODUCTION

1. HISTORIQUE DU CAVEAU ET DE SON UTILISATION

2. DESCRIPTION DU CAVEAU ET DE SON CONTENU

3. L'OSSUAIRE : PROTOCOLE D'ÉTUDE ET PREMIERS RÉSULTATS

3.1. PRÉLÈVEMENT ET ENREGISTREMENT DE L'OSSUAIRE

3.2. OBJECTIFS ET MÉTHODES D'ÉTUDE DE L'OSSUAIRE

3.3. ESTIMATION DU NMI

3.4. CONSTITUTION DE L'OSSUAIRE : RÉPARTITION ET DÉPLACEMENTS

3.5. DONNÉES PALÉOBIOLOGIQUES

3.6. APPORTS DE L'ÉTUDE PALÉOPATHOLOGIQUE

4. ÉTUDE DES CRÂNES SCIÉS

5. ÉTUDE DES CORPS MOMIFIÉS

5.1. LE CORPS MOMIFIÉ N° 1

5.2. LE CORPS MOMIFIÉ N° 2

6. ÉTUDE DES FRAGMENTS DE DALLES ÉPIGRAPHIÉES

7. COMPARAISON ENTRE FAITS ARCHÉOLOGIQUES ET HISTORIQUES : QUELLES INTERPRÉTATIONS ?

7.1. LE CAVEAU :

FONCTION ET PROPRIÉTAIRE

7.2. LA PLATE TOMBE

ET LES ÉLÉMENTS ÉPIGRAPHIÉS

7.3. LES CRÂNES SCIÉS

7.4. LES CORPS MOMIFIÉS :

IDENTITÉS ET CONSERVATIONS

7.5. L'OSSUAIRE

CONCLUSION

■ BIBLIOGRAPHIE

ANNEXES

INTRODUCTION

Épernon est une petite ville du nord de l'Eure-et-Loir qui doit en grande partie sa notoriété historique à Jean-Louis de Nogaret de la Valette (1554-1642), proche du roi Henri III, qui devint le premier duc d'Épernon suite à l'érection de cette châtellenie en duché et pairie en 1581.

L'actuelle église Saint-Pierre est la dernière des quatre églises paroissiales qui existaient dans la commune avant 1793. Mentionnée au XIII^e s., mais très certainement érigée dès le XI^e s., elle fut reconstruite au XVI^e s. (LEDRU 1994 : 34-35 ; *Bull. de la Soc. Arch. d'Eure-et-Loir* 1992 : 16). Elle dispose sous son chœur actuel (Fig. 1) d'un caveau qui fut longtemps inaccessible mais qui était connu localement pour conserver le corps momifié d'une jeune duchesse d'Épernon décédée au XVII^e s.

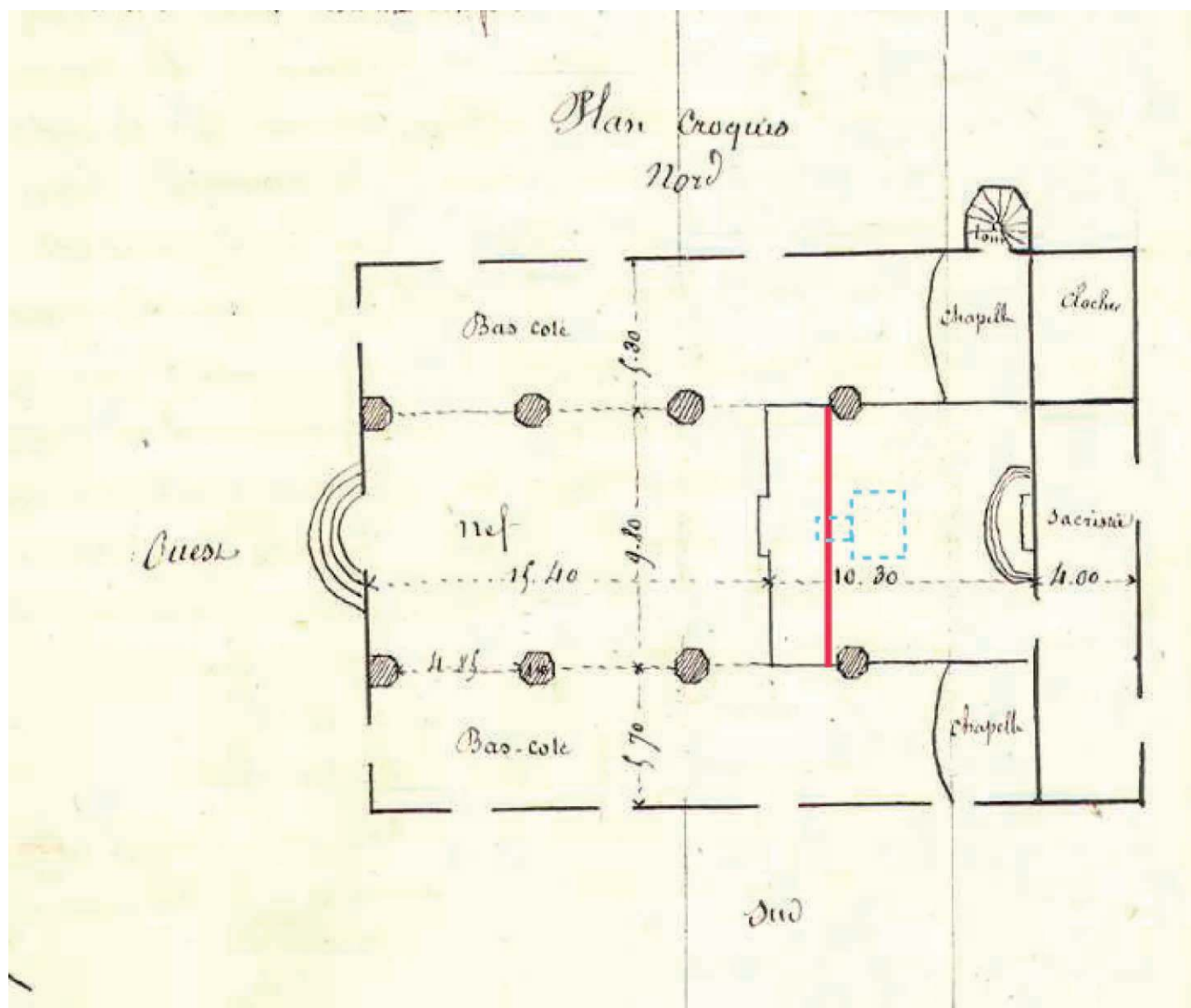


Fig. 1 : Position du caveau sur un plan de l'église de 1852 (A.D. cote 1 O 260). Le trait rouge figure l'emplacement de l'embranchement actuel du chœur et le pointillé bleu la localisation de l'accès du caveau.

La réouverture du caveau depuis les années 1990 a permis à une équipe d'archéo-anthropologues d'y accéder en 2007 et d'évaluer positivement le potentiel d'un tel ensemble (Fig. 2). En effet, les premières observations ont révélé la présence d'un important ossuaire remplissant la quasi-totalité de la surface du caveau (Fig. 3), au sein duquel figuraient plusieurs crânes sciés. Au centre du caveau était également disposé un cercueil de bois dont la vitre formant le panneau supérieur laissait entrevoir la dépouille d'un individu. Une épitaphe gravée sur une plaque de cuivre attribuait ce corps à Anne-Marie Louise de Goth, fille du duc d'Épernon, décédée

en 1685. Enfin, un des rares espaces disponibles au sol était occupé par un important fragment d'une plate tombe en calcaire portant des lettres gothiques sur sa périphérie.

L'ensemble de ces vestiges, ainsi que le caveau lui-même, présentaient un intérêt d'étude qui pouvait se décliner en plusieurs points :

- historique du lieu (datation, interprétation, dynamique d'occupation) ;
- étude de l'ossuaire (dénombrement, éventuelles particularités des ossements, gestes funéraires liés notamment à l'embaumement) ;

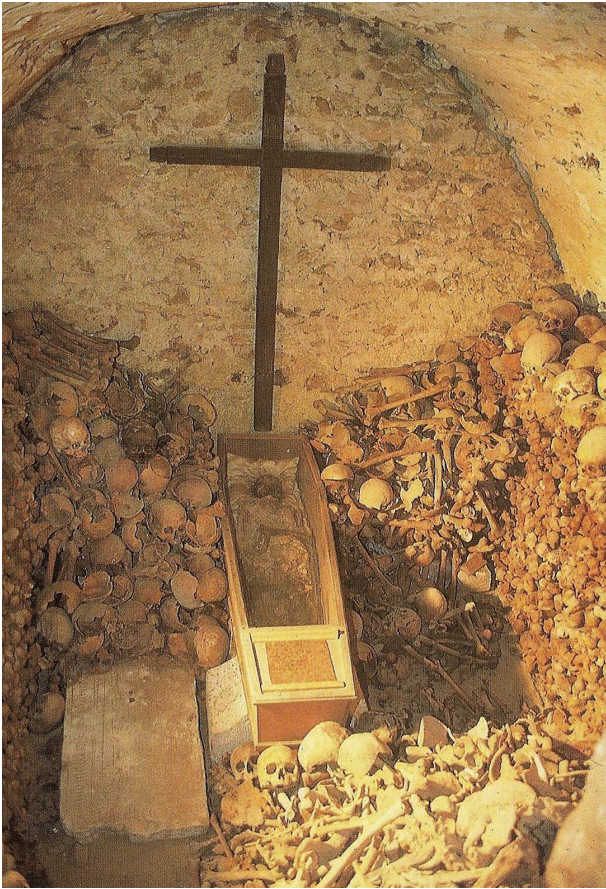


Fig. 2 : Vue du caveau en 1997 (Source : carte postale collection privée. Auteur de la photo : P. Montchâtre).

- étude du corps momifié (identification, conservation) ;
- identification de la plate tombe et relation avec le caveau ou le corps momifié.

Un projet de fouille programmée fut alors envisagé pour le mois de juillet 2009 afin de répondre aux principaux axes de la problématique évoquée ci-dessus. L'étude fut menée sous la direction de Philippe Blanchard par une équipe d'archéo-anthropologues¹ et nécessita la mise en place d'un protocole d'étude spécifique, adaptée notamment à l'analyse d'un ossuaire important sur une échelle de temps restreinte (4 semaines).

1. Magali Detante (Inrap), Marielle Delémont (Inrap), Pauline Duneufjardin, Mathieu Gautier (CG 37), Sacha Kacki (Inrap), Mélanie Lerisson (Inrap), Jérôme Livet (Inrap), Yann Lozahic (Inrap), Jérôme Rouquet (Inrap) et Mikaël Rouzic.

Le présent article livre les premiers résultats de cette intervention, en les replaçant dans un bref contexte historique général². Une attention particulière est portée à la présentation du protocole spécifiquement mis en place pour la fouille et l'étude rapides de l'ossuaire. Les autres éléments mis au jour (plate tombe, corps momifiés) sont abordés de manière plus succincte et feront l'objet d'une présentation plus détaillée dans le cadre d'une future monographie.

1. HISTORIQUE DU CAVEAU ET DE SON UTILISATION

Comme nous l'avons évoqué en introduction, le duché d'Épernon est créé à la fin du xvi^e s. En 1661, le deuxième duc décède avec pour seule descendance une fille entrée en religion. Ces deux premiers ducs s'intéressaient assez peu à Épernon et rien ne prouve qu'ils y aient résidé ou même qu'ils s'y soient rendus (Duc 2008 : 63). Ils sont tous les deux inhumés dans le caveau familial de leur château à Cadillac-sur-Garonne (Gironde). Le duché est alors transmis à un membre d'une branche cousine, Louis de Goth, qui devint ainsi le troisième duc de la lignée à l'âge de 77 ans. Il ne profita que peu de temps de ce nouveau prestige, succombant à son tour quelques mois après et cédant le titre à son fils Gaston Jean-Baptiste de Goth (Fig. 4). Ce n'est pourtant qu'en 1680 que le caveau est mentionné pour la première fois³ lors des obsèques d'Anne Viillard⁴, épouse de Louis de Goth. C'est à l'occasion de cet événement que le corps de ce dernier est également rapatrié depuis une église parisienne où il avait été déposé en 1661⁵.

Le quatrième duc, Gaston Jean-Baptiste de Goth, se maria avec Marie d'Étampes de Valençay dont il eut deux filles : Anne Marie-Louise l'aînée⁶ et

2. Le contexte historique est développé plus amplement dans une autre publication (BLANCHARD, KACKI et ROUQUET 2014).

3. A.D. Eure-et-Loir GG.3.

4. On trouve aussi dans les différentes sources textuelles ou la bibliographie l'orthographe "Vialart" et parfois "Gotz" au lieu de Goth.

5. Ce qui suggère que lors de son décès le caveau d'Épernon n'était pas encore construit.

6. Jusqu'à présent, plusieurs publications ou rapports (BLANCHARD, KACKI et ROUQUET 2009 : 17 ; Duc 2008 : 102) considéraient Anne Marie-Louise comme la cadette des filles du duc. Un acte d'émancipation, découvert récemment (Registre des tutelles de mars 1691/Paris 03-1691 – 03/1691/cote : AN Y4022A) prouve que Régine-Élisabeth est née en 1672 soit à peu près quatre ans après sa sœur.

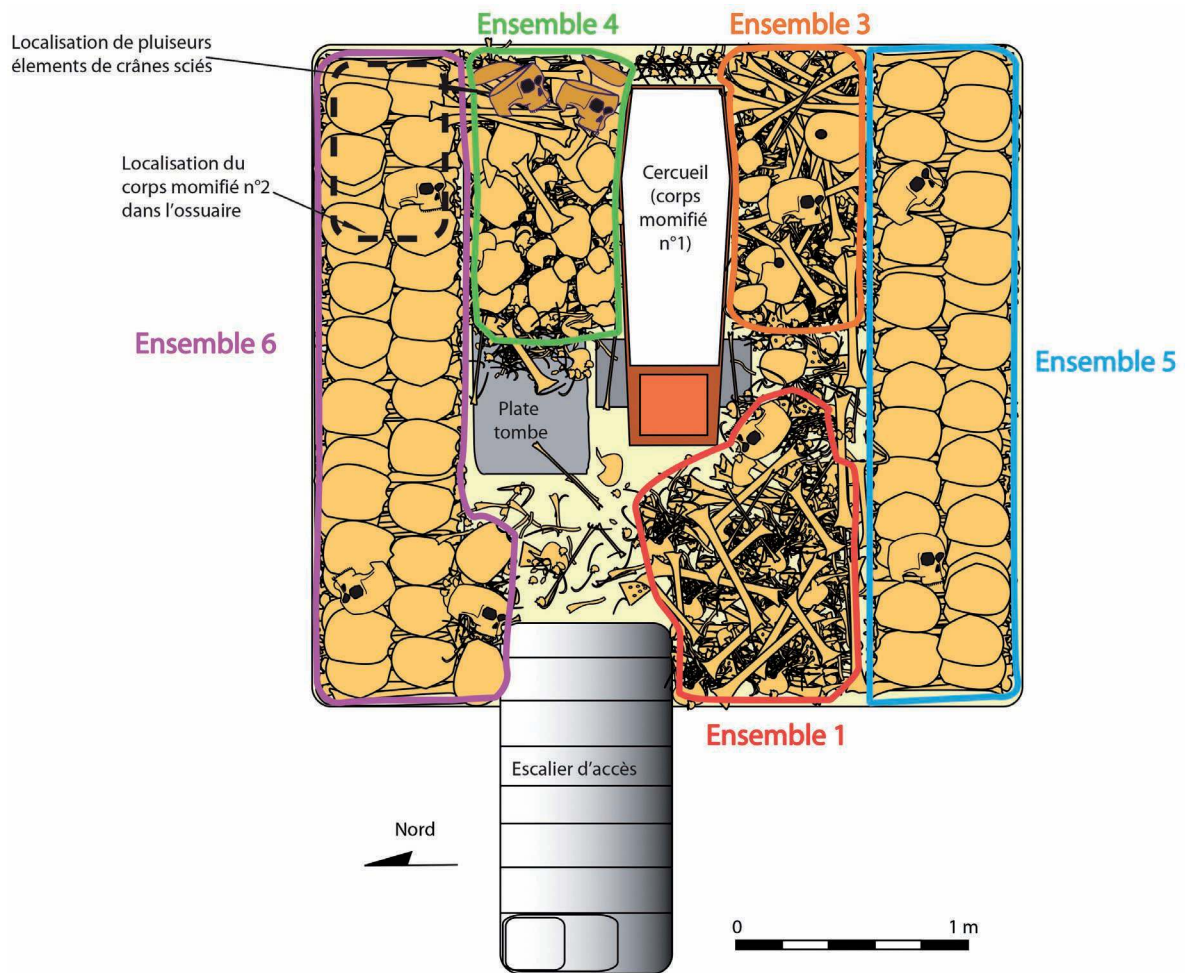


Fig. 3 : Plan du caveau et des vestiges en juillet 2009. Les pièces osseuses sont restituées et ne reflètent pas la réalité (Mélanie Lérissou et Philippe Blanchard).

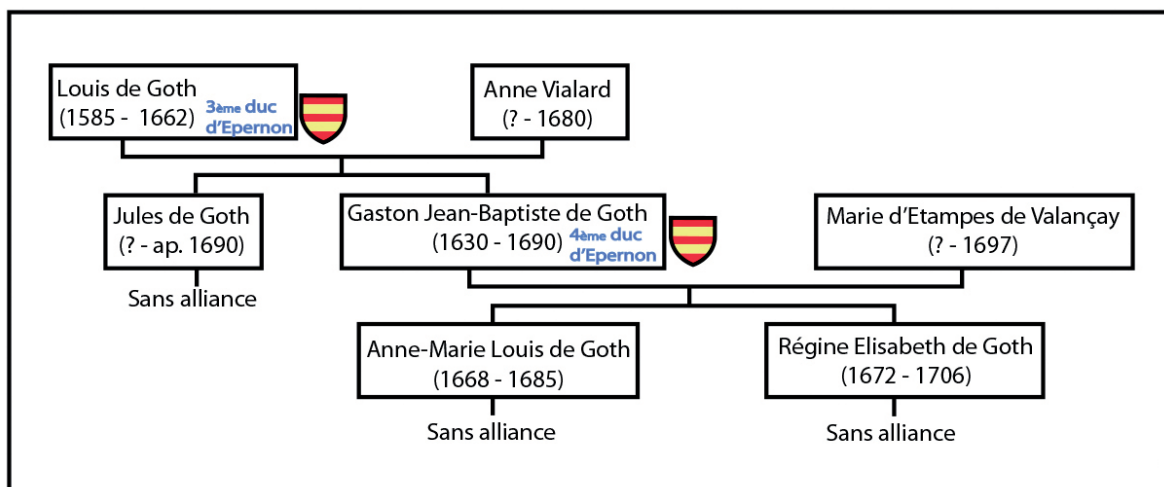


Fig. 4 : Arbre généalogique des ducs d'Épernon, branche de la famille Goth de Rouillac (Philippe Blanchard).

Régine-Élisabeth la cadette (Fig. 4). La première décèdera prématurément en 1685 avant 18 ans⁷ ruinant ainsi les ambitions familiales. En effet, en l'absence d'héritier mâle, les parents espéraient certainement transmettre le titre ducal via un mariage arrangé avec un parti fortuné. Cette opération aurait été profitable à tous, car l'époux accédait au titre prestigieux et en compensation la famille de Goth aurait très certainement négocié une contrepartie financière qui l'aurait aidé à couvrir les nombreuses dettes contractées (DUC 2008 : 100). Anne-Marie Louise de Goth sera inhumée à Épernon⁸ dans le caveau familial avec ses grands-parents.

Afin d'éviter l'extinction de cette lignée ducale, les parents ambitionnèrent de renouveler la stratégie d'union maritale de leur descendance en utilisant Régine-Élisabeth de Goth, leur fille cadette. Placée dans un prieuré fontevriste à l'âge de 8 ans et désormais âgée de 13 ans, celle-ci persista dans ses vœux de devenir religieuse malgré l'insistance de ses parents (DUC 2008 : 103).

En 1690, Gaston Jean-Baptiste de Goth s'éteint à Paris et sera inhumé lui aussi dans le caveau de famille d'Épernon⁹.

Les archives ne mentionnent pas d'autres inhumations dans cet espace. L'épouse du duc (Marie d'Étampes de Valençay) se fera inhumér en 1697 dans un établissement " jésuite de la rue de S. Antoine " à Paris (ANSELME de SAINTE-MARIE 1726 : 183) et sa fille (Régine-Élisabeth de Goth) décédée en 1706 repose probablement dans le quartier du Marais à Paris " aux religieuses du Calvaire " où elle s'était retirée¹⁰. Cette dernière aurait pu se faire inhumér dans le caveau familial mais cette hypothèse reste peu probable en l'absence de mention dans les registres paroissiaux.

Le caveau a conservé sa vocation de sépulture collective (familiale) pendant encore 70 ans, puis qu'en juin 1760. Des ossements présents dans le clocher sont alors descendus dans le caveau en raison de tra-

voux de réfection de toiture¹¹. Il s'agissait semblait-il des vestiges osseux des personnes inhumées dans l'église (LEDRU 1994 : 35) retrouvés au grès des nouvelles inhumations. Afin de faire de la place, on montait ces ossements dans le clocher, pratique assez courante à la période médiévale et moderne (LE MAIRE 1950 : 21) et qui rejoint celle des aîtres funéraires, tels ceux de Saint-Macloud de Rouen, du cimetière des Innocents de Paris ou du Campo Santo d'Orléans (ALEXANDRE-BIDON et TREFFORT 1993 : 258-259). Ce changement d'affectation fut très certainement facilité par l'absence de descendants de la famille de Goth. Le caveau fut ensuite très certainement condamné par une dalle de pierre.

Une autre ouverture semble avoir eu lieu à la fin du XVIII^e s. Toutefois, aucun document écrit ne l'atteste formellement. Cet accès éventuel serait intervenu après la Révolution lors de la recherche des cercueils de plomb et se trouve uniquement mentionné dans un procès-verbal de 1854, sans autre précision que celle de la présence entre 1790 et 1795 d'un cercueil de plomb contenant un corps momifié attribué à une fille du duc d'Épernon¹².

Durant le XIX^e s. deux ouvertures sont connues, l'une en 1854 et la seconde en 1885. Elles sont liées à des travaux sur le sol de l'église. Seule la première a fait l'objet d'un compte-rendu¹³. Le texte (Annexe 1) mentionne la présence dans le caveau d'un important ossuaire avec des éléments osseux rangés " le long du mur " et des " têtes éparées sur le sol ". La mention d'un " squelette conservant encore tous ses ossements bien joints ensemble et recouvert d'un suaire " est spécifiée et il est indiqué que celui-ci repose sur deux tréteaux le long du mur de droite en entrant. Ce corps momifié possédait selon l'auteur : " une tête couverte d'une longue chevelure blonde ; toutes les dents étaient intactes, tous les ongles restaient attachés aux doigts " et était attribué à une des filles du duc d'Épernon.

Au XX^e s. la principale ouverture du caveau est liée aux bombardements du centre de la commune en juin 1940. Cet événement provoqua en effet l'effondrement des voûtes en ogives et le déblaiement des gravats dans la nef permit la redécouverte de

7. Les diverses sources ne sont pas unanimes sur son âge au décès. On trouve ainsi *agée de seize ans ou environs* sur l'épithaphe mais les registres paroissiaux (A.D. GG. 3) stipulent 17 ans. Il est toutefois toujours compris entre 16 et 18 ans.

8. A.D. Eure-et-Loir GG. 3.

9. A.D. Eure-et-Loir GG. 3.

10. Selon Étienne Pattou, elle est décédée à Paris au couvent des religieuses du Calvaire, au Marais : <http://racineshistoire.free.fr/LGN/PDF/Goth.pdf>.

11. A.D. Eure-et-Loir GG. 6.

12. Pour plus de détails sur cette ouverture, il convient de se reporter au rapport de fouille (BLANCHARD, KACKI et ROUQUET 2009 : 22-27) ou à BLANCHARD, KACKI et ROUQUET 2014.

13. Document original non localisé mais reproduit dans un article du journal *L'Indépendant* de Rambouillet en date du 1^{er} février 1941.

l'accès à l'espace funéraire souterrain. Selon les renseignements oraux de deux personnes ayant assisté à l'ouverture étant enfants¹⁴, il régnait dans le caveau un important désordre. Le sol était en effet recouvert par des ossements épars et un corps momifié était "dressé" en position verticale à droite de l'entrée. M. Brière, alors curé de l'église, décida de sortir les vestiges afin d'en effectuer le rangement par grandes catégories et d'assurer ainsi une mise en valeur de l'ensemble. Selon les informations orales d'un des témoins de l'époque, la manipulation du corps momifié fut délicate et provoqua la destruction immédiate des jambes. Afin d'en assurer la conservation, les restes de cette "momie" furent placés dans un cercueil de bois construit spécialement pour l'occasion et qui présentait la particularité d'avoir pour panneau supérieur une paroi vitrée sur la plus grande partie de sa surface. Un petit espace fut toutefois ménagé au niveau des pieds afin d'y sceller une plaque de cuivre épigraphiée (Annexe 2) mise au jour lors du rangement de l'ossuaire. Celle-ci spécifiait qu'elle se rapportait à Anne-Marie Louise de Goth, fille du duc d'Épernon et décédée en 1685 à l'âge de 16 ans environ. Le caveau resta certainement ouvert quelques années et le curé ne manquait semble-t-il jamais l'occasion de le faire découvrir aux curieux. Il fut définitivement fermé dans le courant des années 1950 lorsque les travaux de reconstructions furent définitivement achevés.

2. DESCRIPTION DU CAVEAU ET DE SON CONTENU

Le caveau est une pièce rectangulaire d'environ 3,10 m par 2,9 m (Fig. 3). La hauteur est de 2,60 m avec une voûte en berceau (Fig. 5 et 6). Les traces du coffrage de bois nécessaire à l'édification de la voûte sont parfaitement observables par leur négatif imprimé dans le mortier. Les maçonneries sont constituées de pierres noyées dans un mortier blanc grisâtre. L'accès au caveau depuis le chœur se fait par un escalier de 10 marches qui débouche dans l'axe central de la nef. Le sol du caveau est constitué d'un sablon blanc à jaune pâle très fin, qui représente l'affleurement géologique. Un nettoyage de surface du sol et une fouille a permis de révéler la quasi-absence de creusement¹⁵ et a permis de mettre

en évidence l'absence de petites pièces osseuses (en particulier os des mains et des pieds). Cette observation permet *a priori* d'exclure une fonction de pourrissoir au sein de ce caveau¹⁶.

Le caveau contient différents vestiges (Fig. 3) dont un ossuaire (composé de plusieurs ensembles osseux), des fragments de dalles épigraphiées et deux corps momifiés incomplets. Certains de ces vestiges n'étaient pas visibles au premier abord. Ainsi, deux fragments de dalles portant des inscriptions ont été mis au jour sur le sol du caveau lors du démontage des ensembles osseux 3 et 4. De la même façon, plusieurs éléments de crânes portant des traces de découpes ont été découverts dans une partie de l'ossuaire. Enfin, lors du démontage de l'extrémité orientale de l'ensemble 6, une série d'ossements portant de nombreuses traces de résidus organiques et textiles est apparue (cf. *infra*). Ces éléments osseux, en parfaite connexion, étaient disposés sur un plan horizontal et reposaient sur des os longs constituant l'ensemble 6. Il s'agissait sans contestation possible des vestiges d'un corps momifié incomplet en situation secondaire (pas le lieu de dépôt originel)¹⁷. Ces éléments ont été ensuite recouverts par une série d'os longs de l'ensemble 6 (Fig. 5) masquant ces vestiges jusqu'en juillet 2009, lors du démontage de cette partie de l'ossuaire.

3. L'OSSUAIRE : PROTOCOLE D'ÉTUDE ET PREMIERS RÉSULTATS

3.1. Prélèvement et enregistrement de l'ossuaire

L'ossuaire regroupe des pièces osseuses réparties sur la quasi-totalité du caveau. Afin de pouvoir en mener l'étude, il était nécessaire de procéder à l'extraction de ces dernières hors du caveau. En raison du nombre de manipulations que semblait avoir subi cet ossuaire au cours du temps (cf. *supra*), il a été décidé de ne pas pratiquer d'enregistrement et de

14. M^{me} Bignon et Michel Auvray.

15. Seul un creusement très peu profond a été localisé en partie nord. Il contenait une planche posée à plat, dont la fonction précise n'a pu être déterminée.

16. Dans le cas d'un caveau pourrissoir, nous aurions en effet été en droit de nous attendre à retrouver de tels éléments osseux, libérés précocement par la rupture des connexions labiles lors de la décomposition des corps et imparfaitement collectés lors du transfert des corps décharnés vers leur lieu de dépôt définitif.

17. Ces éléments ont été enregistrés sous la mention corps momifié n° 2 pour les distinguer de ceux présents dans le cercueil de bois vitré.

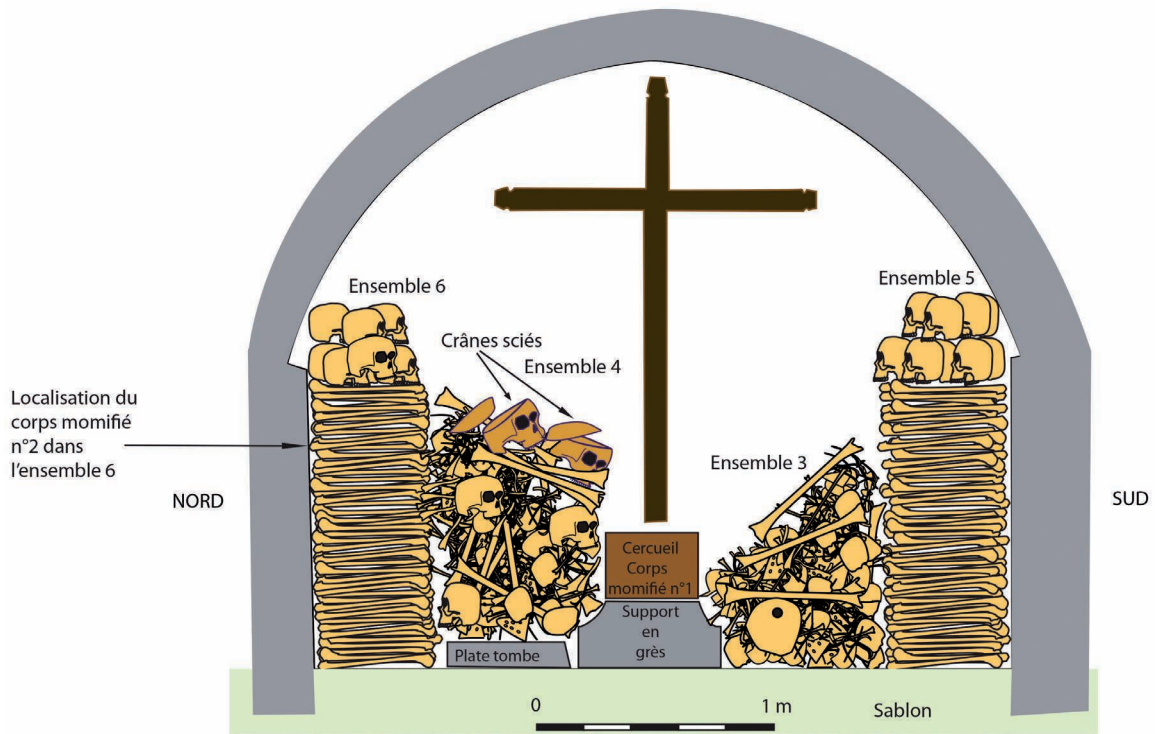


Fig. 5 : Relevé de coupe nord-sud avec projection schématisée des ensembles osseux (Mélanie Lérissou et Philippe Blanchard).

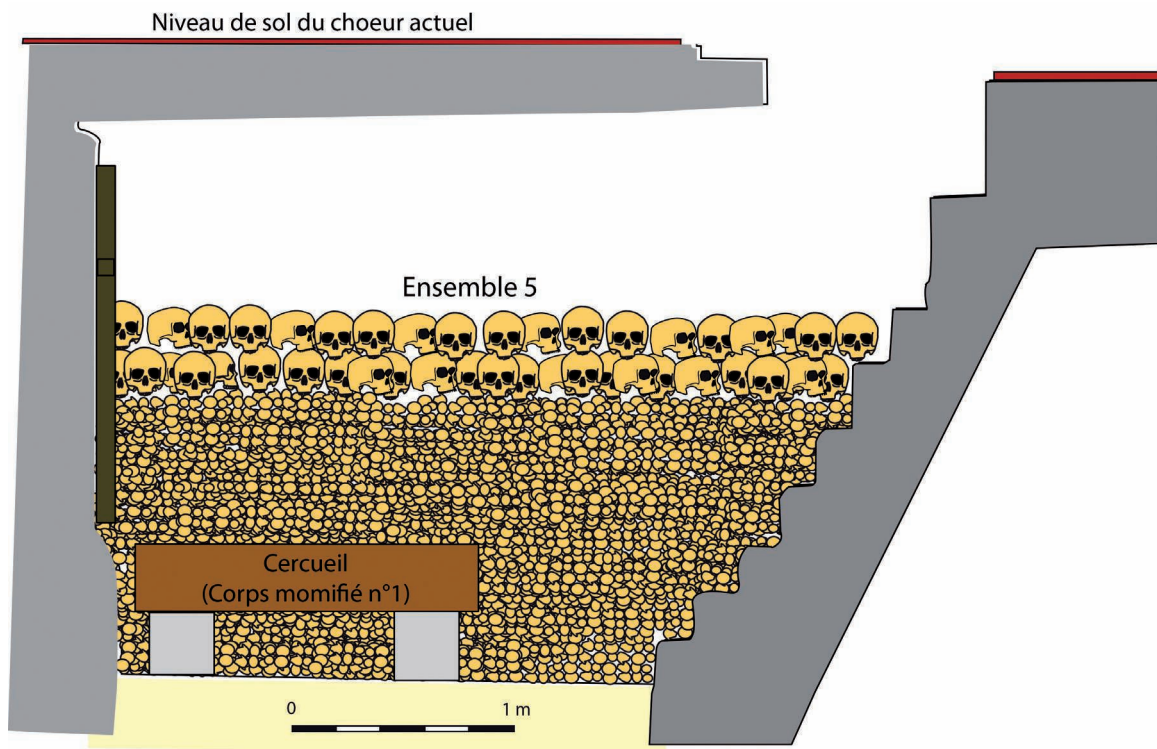


Fig. 6 : Relevé de coupe est-ouest avec projection schématisée de l'ensemble 5 (Mélanie Lérissou et Philippe Blanchard).

cotation exhaustifs des pièces osseuses¹⁸. Toutefois, l'ossuaire a été divisé en cinq grands ensembles¹⁹ (de 1 à 6) (Fig. 3) :

- L'ensemble 1 était localisé immédiatement à droite de l'escalier d'accès en descendant le long du mur ouest et formait un cône dont la partie la plus haute était située au sud-ouest, soit au contact avec l'ensemble 6 (Fig. 7). Les premières observations *in situ* semblaient révéler la présence d'un grand nombre de pièces osseuses de dimensions moyennes²⁰, surmontées de quelques os longs, avec très peu de vestiges crâniens.
- L'ensemble 3 était compris entre le cercueil de bois (au nord) et l'ensemble 6 (au sud) et était accolé à une partie du mur oriental du caveau. Il formait un cône dont le sommet était au sud-est, soit à l'interface entre le mur est du caveau et l'ensemble 5. Il semblait composé d'os coxaux, de fragments d'os longs et de crânes (plus ou moins complets) entremêlés.
- L'ensemble 4 était localisé entre le cercueil contenant le corps momifié (au sud) et l'ensemble 6 (au nord). Une partie de celui-ci était accolée au mur est et les pièces osseuses formaient un pendage du nord-est vers le sud-ouest. Les premières observations indiquaient un nombre important d'éléments crâniens dont au moins cinq pièces sciées (trois calottes et deux crânes).
- Enfin, l'ensemble 5 formait un rectangle d'environ 2,80 m sur 0,60 m accolé au mur sud et le n° 6, de dimensions proches, formait son pendant le long du mur nord avec une petite excroissance venant au pied de l'escalier d'accès. Ces deux ensembles étaient aménagés de façon identique. Ils étaient constitués d'un très grand nombre d'os longs (fémurs, tibias, humérus...) empilés horizontalement. Ils étaient surmontés de séries de crânes plus ou moins complets. Les mieux conservés étaient disposés de façon à être visibles (faces tournées vers le centre du caveau).

Le démontage de l'ossuaire a été réalisé par ensemble en prélevant le plus soigneusement possible

les éléments le constituant. En l'absence d'un enregistrement systématique de la situation des pièces osseuses au sein des ensembles, il était difficile de déterminer si certains ensembles possédaient une certaine logique ou cohérence lors de leur constitution. Afin de discuter ce point et de quantifier la perte éventuelle d'information pouvant découler du choix méthodologique retenu, l'ensemble 5 a été démonté par passes successives (numérotées de 1 à 12), en distinguant au sein de chacune trois secteurs (est, centre et ouest) de taille équivalente, soit approximativement 1 m linéaire. Cet enregistrement *a minima* devait par exemple permettre d'évaluer si les rangements effectués dans les ensembles disposés le long des murs nord et sud répondaient à certains critères organisationnels, tel le regroupement de certaines pièces osseuses en fonction du niveau de dépôt ou du secteur.

Lors du démontage, tout objet mis au jour (textile, métal, céramique, fragments de bois, résidus organiques...) ou anomalie supposée a fait l'objet d'un prélèvement, d'une isolation et d'une description²¹.

Au terme de l'étude des ossements (cf. *infra*), la presque totalité²² des pièces osseuses ont été réintroduites dans le caveau en remplaçant les ensembles à la même place et en recréant la mise en valeur souhaitée par le curé en 1940.

3.2. Objectifs et méthodes d'étude de l'ossuaire

Que peut-on attendre de l'étude anthropobiologique d'une structure telle que l'ossuaire de l'église Saint-Pierre d'Épernon ? En raison de son histoire pour le moins mouvementée, on peut supposer que cet ensemble d'ossements n'a plus qu'un rapport assez lointain avec la population inhumée dont il est issu. On ne sait pas en effet combien de sujets composaient le groupe initial dont ces os ont été extraits, ni si ce groupe présentait des particularités dans son recrutement. Il serait donc vain de vouloir extrapoler une image de cette population et, *a fortiori*, de la population vivante originale à partir de cet assemblage osseux. L'intérêt d'une telle étude est bien plutôt de rechercher les éléments de compréhension

18. Après soumission du protocole à la Commission Interrégionale de la Recherche Archéologique, celle-ci en a validé la démarche.

19. Pas d'ensemble 2.

20. Majoritairement des os coxaux et des fragments d'os longs.

21. Un inventaire détaillé de ces vestiges figure en annexe du rapport de fouille (BLANCHARD, KACKI et ROUQUET 2009).

22. Quelques pièces osseuses présentant des anomalies (crânes sciés par exemple) ont été conservées de façon temporaire afin de procéder à des examens complémentaires. Elles seront replacées à terme dans le caveau.

qu'elle peut fournir sur les modalités de création de ce dépôt, en commençant par établir aussi précisément que possible sa composition.

Pour ce faire, le premier objectif de notre intervention a été de dénombrer les sujets issus de cet ossuaire²³. Classiquement, ce dénombrement débute par la détermination d'un nombre minimum d'individus (NMI) dit de fréquence (POPLIN 1976). Après identification puis tri de tous les fragments osseux composant l'ensemble, nous avons donc compté ces ossements par type et, dans le cas des os pairs, par côté. Le nombre obtenu a ensuite été affiné en intégrant le degré de maturité des os aux critères du tri (NMI de combinaison). En revanche, en raison du volume important de fragments osseux à traiter (environ 19 770) dans un délai assez bref, nous avons dû renoncer à rechercher des appariements entre os droits et gauches²⁴. Pour la même raison, la recherche de liaison de second ordre s'est limitée à la confrontation de pièces osseuses présentant des lésions pathologiques analogues susceptibles de relever d'une même affection (cf. *infra*).

Dans le détail, le décompte des ossements a été effectué de manière différente selon qu'ils appartenaient à des individus immatures ou qu'il s'agissait d'os matures. Les premiers ont fait l'objet d'un inventaire détaillé, consignait le type d'os, sa latéralité, la région conservée, ainsi que l'âge supposé du sujet auquel ils appartenaient (cf. *infra*). L'enregistrement des ossements matures a quant à lui été réalisé à l'aide de tableaux de comptages synthétiques, distinguant les divers éléments squelettiques. Pour le crâne, ont été dénombrés indépendamment les différents os qui constituent cette région anatomique (os frontal, pariétaux, temporaux, os occipital, etc.). Pour les os longs des membres, les pièces osseuses ont été distinguées selon leur latéralité et selon la région représentée (Fig. 7). Enfin, la phase



Fig. 7 : Vue de l'ensemble 1 depuis le nord-est (Philippe Blanchard).

initiale de l'étude ayant démontré que le mode de fragmentation de l'os coxal ne respectait pas les délimitations anatomiques entre ilium, ischium et pubis et suivait des lignes de fracture individualisant certaines zones anatomiques – à savoir la région préauriculaire²⁵ et la région cotylo-sciatique²⁶ –, ce sont ces dernières qui ont fait l'objet d'un décompte spécifique en vue de l'établissement du nombre minimum d'os coxaux représentés.

Les différentes portions osseuses définies (os du crâne, diaphyses et épiphyses des os longs, régions d'intérêt de l'os coxal) n'ont été décomptées que si elles étaient conservées à plus de 50 %, ceci afin d'éviter tout risque d'enregistrement de doubles. Ce choix méthodologique est sous-tendu par le postulat que toute portion osseuse représentée à moins de sa moitié est susceptible de trouver son pendant,

23. Ce calcul s'entend pour la totalité de l'ossuaire. On comprendra en effet aisément que le nombre minimum d'individus (NMI) au sein de celui-ci ne saurait être équivalent à la somme des NMI des différents ensembles, si ceux-ci sont calculés à partir d'os ou de régions osseuses différentes d'un ensemble à l'autre. En effet, un même individu dont les os sont répartis dans plusieurs ensembles risquerait alors d'être décompté à plusieurs reprises.

24. Certains fragments de diaphyses d'os longs n'ont pas pu être latéralisés. Ces éléments ont été pris en compte dans le calcul en les attribuant au côté le moins représenté, de sorte qu'ils n'augmentent le NMI que si le nombre total d'os, droit et gauche confondus, excèdent deux fois l'effectif du côté le plus représenté.

25. Zone comprenant l'articulation de l'os coxal avec le sacrum et ses environs immédiats.

26. Région osseuse définissant la cavité acétabulaire, dans laquelle vient s'articuler la tête du fémur.

conservé à plus de sa moitié, au sein de l'ossuaire. Le décompte des seules pièces osseuses conservées à plus de 50 % exclut donc de compter deux fois le même os. Ce protocole entraînera toutefois une sous-évaluation du nombre réel d'os contenu dans l'ossuaire, les éléments osseux fortement fragmentés étant automatiquement exclus du décompte. Cette démarche ne peut donc être retenue que dans le cas d'ensembles constitués d'os faiblement fragmentés ou dont les fragments peuvent être aisément identifiés, tels ceux issus de l'ossuaire étudié.

À ce stade, il nous a paru intéressant de procéder à la pesée des vestiges osseux. En effet, nous l'avons vu, les ossements de cet ensemble ont subi de multiples déplacements au cours de leur histoire. Inévitablement, des pièces ont été perdues et d'autres fracturées. Aux traumatismes occasionnés par ces déplacements, il faut ajouter les altérations dues à l'exposition aux jus de décomposition, à l'humidité, aux variations de température et à la pression liée à l'empilement. Or il est bien établi que ces altérations affectent particulièrement la détermination du NMI dans la mesure où les éléments principalement détériorés ou détruits sont bien souvent ceux permettant l'identification de l'os (BELLO *et al.* 2003). Nous avons donc recherché, par la mise en place d'un protocole de pesage, non pas à nous affranchir de l'impact de l'état de conservation des vestiges osseux dans l'établissement du NMI²⁷, mais à contrôler l'importance de cet impact par la recherche d'anomalies de représentation des os au sein de l'ossuaire.

Cette démarche, précédemment appliquée à l'étude des sépultures collectives (DEMANGEOT 2008), s'est fortement inspirée du traitement des sépultures à crémation tel qu'il a été défini par H. Duday, G. Depierre et T. Janin (2000). Son principe est le suivant : l'étude des crémations s'appuie sur la comparaison des données issues de la pesée des ossements brûlés avec des données de référence provenant de l'étude de séries de squelettes adultes non brûlés. Ces comparaisons permettent de discuter de la représentation des différentes régions anatomiques dans l'ensemble étudié et d'appréhender par ce biais une partie des pratiques funéraires appliquées au défunt, notam-

ment en termes de prélèvement différentiel des ossements sur le bûcher funéraire. Elles peuvent également permettre de discuter le nombre d'individus représentés au sein de la crémation.

En effet, en connaissant la part de chaque os dans le poids total théorique d'un squelette humain complet, nous nous sommes proposé d'établir un intervalle probable du nombre d'individus représentés dans l'ossuaire et de confronter cet intervalle avec le NMI obtenu par la méthode classique afin de déceler les éventuels biais qu'auraient pu occasionner une fragmentation trop importante des vestiges.

Les références généralement utilisées pour l'étude des crémations sont les données collectées par Lowrance et Latimer (cité par KROGMAN 1978) à partir de squelettes asiatiques dont la provenance reste indéterminée. Pour l'ossuaire d'Épernon, nous leur avons préféré les données plus récentes issues de l'étude de squelettes européens contemporains (fin du XIX^e et début du XX^e s.) de la collection du Muséum d'Anthropologie de l'Université de Coimbra (Portugal) (SILVA, CRUBEZY et CUNHA 2009).

À la suite de cette phase de dénombrement, et malgré la conscience aiguë que la portée d'une étude biologique de cette série serait très limitée, nous avons recueilli, dans la mesure du possible, les données concernant l'âge au décès et le sexe des sujets déposés dans l'ossuaire. Ainsi, tous les ossements immatures préalablement triés ont été identifiés et la longueur maximale des os longs des membres a été mesurée. Chaque os a été attribué à une classe d'âge²⁸, soit en fonction de la longueur des os (STLOUKAL et HANAKOVA 1978) soit en fonction de leur degré de maturation (OWINGS-WEBB et SUCHEY 1985 ; COQUEUGNIOT et WEAVER 2007 ; SCHAEFER 2008). L'étude des sujets adultes a été exclusivement menée sur les os coxaux puisqu'ils permettent à la fois la détermination du sexe et une estimation de l'âge au décès. L'estimation de l'âge des adultes s'est fondée sur l'observation macroscopique du remodelage de la région sacro-pelvienne iliaque des os coxaux (SCHMITT 2005). Le sexe, quant à lui, a été diagnostiqué sur les sujets adultes à l'aide d'une méthode morphoscopique (BRU-

27. Il serait en effet illusoire de vouloir remplacer le calcul du NMI classique par une méthode uniquement basée sur la pesée des ossements du fait de la variabilité importante des données pondérales, encore constatée par des études récentes (SILVA, CRUBEZY et CUNHA 2009), entre individus d'une même population, cette variabilité étant par ailleurs fortement influencée par le sexe et l'âge des sujets étudiés.

28. Les classes d'âges retenues dans l'étude sont celles communément employées dans les travaux de démographies historiques, à savoir les classes [0], [1-4], [5-9], [10-14] et [15-19]. Pour certains os, une attribution certaine à l'une ou l'autre de deux classes d'âge contiguës n'était possible avec certitude ; ces pièces osseuses ont été attribuées à une large fourchette d'âges couvrant les intervalles maximum des deux classes.

ZEK 2002) et d'une méthode métrique probabiliste (MURAIL *et al.* 2005).

Enfin, un examen des restes squelettiques a été mené afin de détecter la présence d'éventuelles lésions pathologiques. Si l'étude paléopathologique d'ossements déconnectés ne peut pas permettre de dresser des ostéobiographies individuelles, elle est toutefois susceptible d'offrir certaines perspectives interprétatives. Elle permet ainsi le calcul des prévalences de certains groupes lésionnels, tels les traumatismes. Mais aussi, voire surtout, l'étude des pathologies peut s'intégrer au discours archéologique, en permettant le regroupement d'os présentant des lésions homologues attribuables à une même pathologie diffuse ou polyostotique (DUDAY *et al.* 1990 ; ZAMMIT 1991). L'attribution de plusieurs pièces osseuses à un même sujet est ainsi en mesure de contribuer à l'étude de l'organisation des ossuaires, à travers l'analyse de la répartition spatiale de ces pièces osseuses.

3.3. Estimation du NMI

Bien que des compléments d'analyse doivent être envisagés pour exploiter au mieux les données issues de cette opération, plusieurs éléments ont d'ores et déjà pu être mis en évidence concernant cet ensemble. Le dépouillement des tableaux de dénombrement des ossements a ainsi permis d'estimer à 219 le nombre minimum d'individus immatures représentés au sein de l'ossuaire ; les os matures appartiennent pour leur part à un minimum de 849 sujets adultes²⁹. À partir des seuls os secs, le NMI de l'ossuaire de l'église Saint-Pierre s'élève donc à 1 068. À ce nombre s'ajoute l'un des deux corps momifiés (cf. *infra*) pour un NMI total de 1 069³⁰. Le graphique représentatif du décompte des pièces osseuses (Fig. 8) montre une quantité importante

29. Lors de l'analyse préliminaire des données, un premier décompte avait établi le NMI à 638 individus adultes et 219 immatures. Si le nombre de sujets immatures est demeuré inchangé, la reprise détaillée des données a conduit à réévaluer l'estimation du NMI adultes. Cette nouvelle estimation, qui se fonde sur le décompte des fémurs gauches (219 os complets et 630 diaphyses), diffère donc de celle fournie dans le rapport d'activité rédigé à l'issue de l'intervention (BLANCHARD, KACKI et ROUQUET 2009).

30. Le second corps momifié étant dépourvu de ses fémurs (cf. *infra*), il est probable qu'il soit déjà pris en compte dans le calcul du NMI, ces pièces osseuses pouvant avoir été déposées au sein de l'ossuaire

d'éléments du crâne, des humérus, des fémurs et des tibias avec une nette prédominance de ces deux dernières catégories d'os. Il reste cependant difficile d'établir si ce schéma de représentation traduit simplement une meilleure résistance de ces pièces aux altérations taphonomiques, s'il découle du choix des personnes ayant constitué l'ossuaire, ou s'il s'agit d'une combinaison de ces deux facteurs. On notera que les différences de représentation entre les côtés droit et gauche d'un même os sont généralement peu marquées ce qui pourrait indiquer que l'ossuaire contient une majorité d'ossements symétriques. Il ne nous est toutefois pas possible de confirmer cette hypothèse dans la mesure où nous n'avons pu procéder à la recherche d'appariements.

Examinons maintenant les résultats de l'étude pondérale de l'ossuaire. Avant tout, il convient de préciser que cette étude n'a concerné que les restes de sujets adultes, les données pondérales de référence pour les squelettes immatures étant rares et difficilement utilisables selon notre protocole (TROTTER et HIXON 1974 ; LENORZER 2006). Le poids des ossements complets ou fragmentés étudiés est de 906,5 kg, pour un nombre total de 18 566 pièces³¹. Pour chacun des ensembles, le poids moyen par pièce pour chaque catégorie d'os présente d'importantes différences avec les données théoriques de Lowrance et Latimer (cités par KROGMAN 1978), mettant en lumière une fragmentation certaine des vestiges ayant notamment affecté les crânes et les fémurs (Fig. 9). On remarquera toutefois que cette fragmentation n'a que faiblement impacté le tri anatomique puisque le poids d'ossements indéterminés n'est que de 23,6 kg soit 2,6 % du poids total des os étudiés.

Le graphique de projection du nombre d'individus à partir des données pondérales et sa comparaison avec le NMI obtenu par dénombrement (Fig. 10) montrent des images assez différentes selon les ossements considérés. Ainsi, si le NMI de fréquence obtenu à partir des os du crâne égale la limite basse du nombre d'individus calculé à l'aide des données pondérales, les décomptes des humérus, des radius et des ulnas donnent des résultats nettement inférieurs à ceux obtenus par pesées. Seuls les os coxaux et les grands os longs des membres inférieurs présentent une bonne correspondance entre NMI de fréquence et données pondérales.

31. Sont ici considérés uniquement les éléments crâniens et pelviens et les grands os longs des membres, les autres catégories d'os n'ayant pas fait l'objet de pesées systématiques (cf. *infra*)

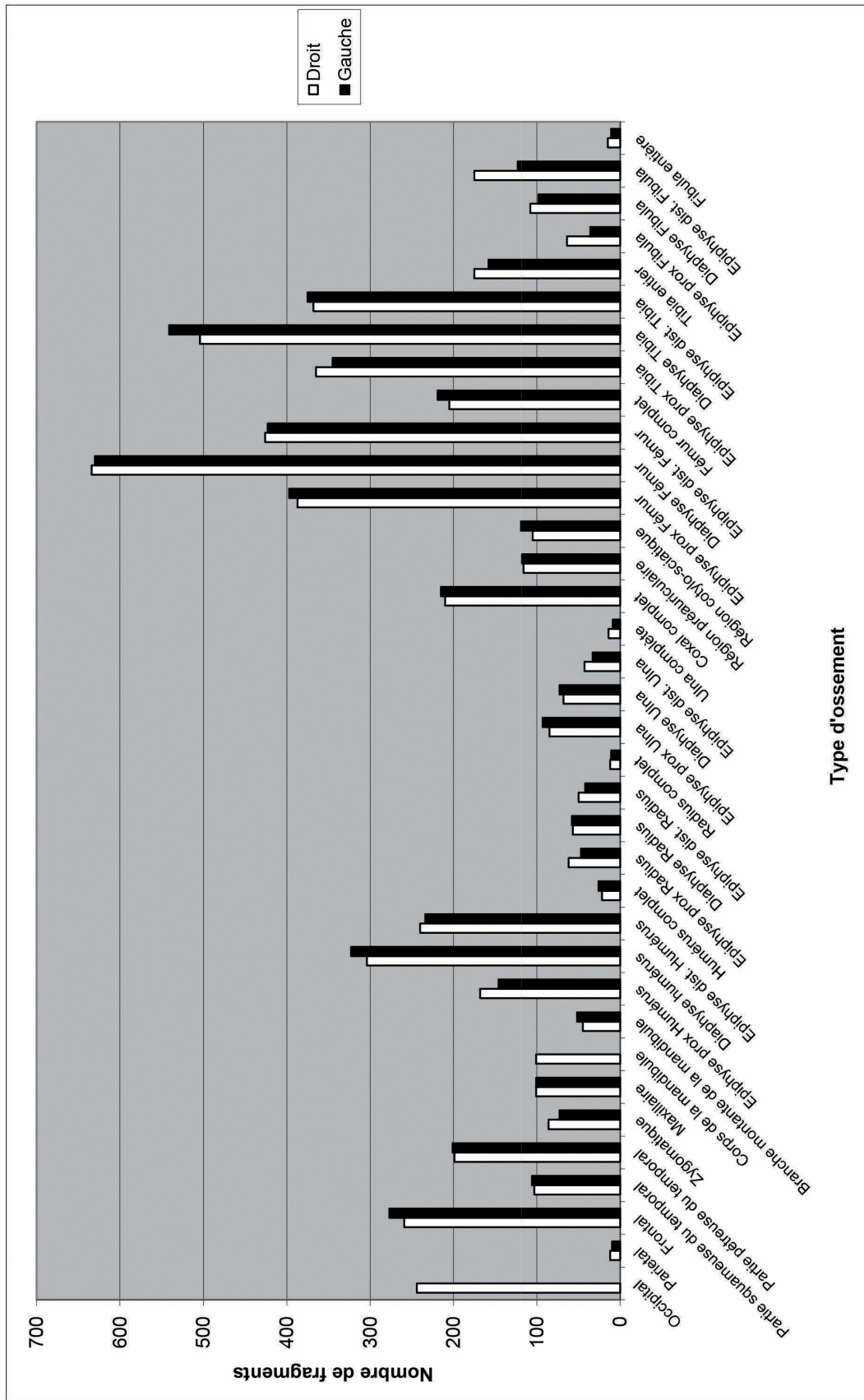


Fig. 8 : Effectif des pièces osseuses par catégorie (Jérôme Rouquet et Sacha Kacki).

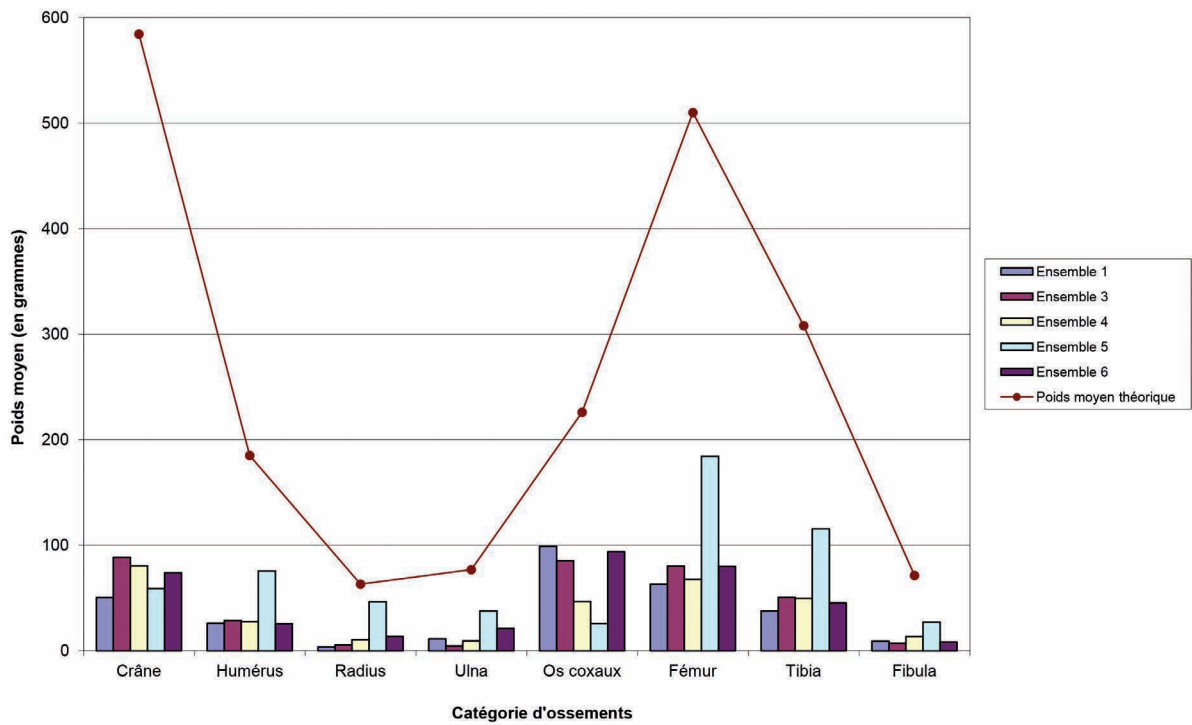


Fig. 9 : Proportion pondérale des éléments de crâne, des os coxaux et des grands os longs des membres dans les différents ensembles de l'ossuaire (Jérôme Rouquet).

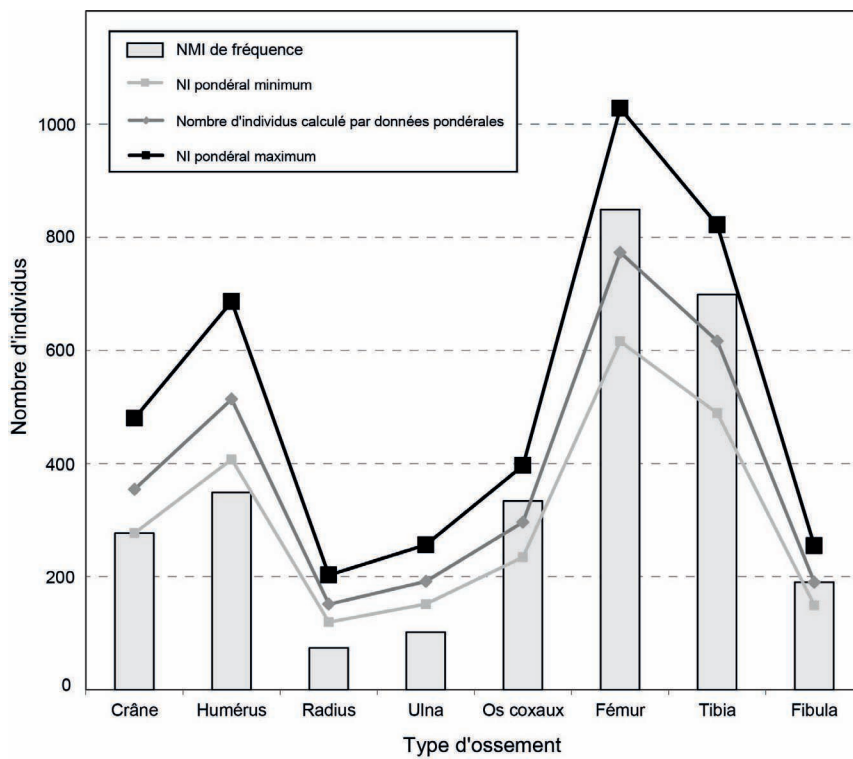


Fig. 10 : Comparaison des NMI obtenus par analyse pondérale et par dénombrement (Jérôme Rouquet et Sacha Kacki).

Comment expliquer ces différences de représentation ? La première interrogation concerne la fiabilité des données pondérales. La question peut en effet se poser dans la mesure où nous n'avons pu disposer d'une balance professionnelle pour cette opération. Cependant, nous avons procédé, avant la phase de pesées, à un étalonnage et une vérification des limites de précision de notre balance qui nous ont conduits à penser que, dans les conditions d'utilisation de l'étude, les mesures obtenues seraient d'une fiabilité suffisante pour l'usage que nous souhaitons en faire.

L'hypothèse que nous lui préférons pour expliquer ces différences concerne plutôt les modalités du comptage et l'incidence de la fragmentation sur les représentations numériques et pondérales des vestiges osseux. Une précédente étude (BELLO *et al.* 2003) montre que l'état de conservation d'une série ostéologique peut avoir un impact important sur le dénombrement. Le choix des pièces osseuses décomptées peut conduire à des discordances sensibles entre le nombre minimum d'individus représentés dans un ensemble tel que l'ossuaire d'Épernon et la quantité totale d'ossements livrée par ce même ensemble. Ainsi, pour le crâne, ce sont les rebords supérieurs des orbites situés sur les os frontaux qui ont donné le meilleur score pour le dénombrement. Or ces régions sont particulièrement restreintes et la fragmentation a pu occasionner la perte de nombre d'entre elles. À l'inverse, les fragments de voûte crânienne qui manquent de caractères discriminants pour la détermination du NMI sont des éléments généralement bien conservés et facilement reconnaissables. Ces conditions conduisent à un décalage entre quantité d'os retrouvée et nombre d'individus identifiés. Des facteurs comparables ont conduit aux écarts observés pour les humérus, les radius et les ulnas où les éléments discriminants étaient en déficit par rapport aux quantités d'os retrouvées. Les os des membres inférieurs, en revanche, semblent présenter une meilleure corrélation entre NMI et quantité d'ossement collectée. Peut-être faut-il en chercher la raison dans leur grande taille et leur robustesse qui les ont, dans une certaine mesure, préservés des altérations nuisant au dénombrement.

Au final, il est encore trop tôt pour juger de la pertinence d'une analyse pondérale appliquée à l'étude d'un ensemble tel que l'ossuaire d'Épernon. Du fait de la variabilité interindividuelle importante du poids squelettique, qui peut encore s'accroître en fonction du sexe et/ou de l'âge, cette méthode n'apparaît pas comme susceptible de supplanter le calcul classique du NMI par dénombrement. Son intérêt augmente toutefois en cas d'altération im-

portante de la série osseuse (DEMANGEOT 2008). Elle permet alors de contrôler la vraisemblance du NMI lorsque les caractères discriminants pour le comptage semblent faire défaut. Elle permet, par ailleurs, à l'instar de son utilisation pour l'étude des sépultures à crémation, d'appréhender la composition d'un amas osseux en s'affranchissant dans une certaine mesure de l'état de conservation des vestiges qui le composent et de pouvoir en déduire au moins partiellement les pratiques dont il est issu. En tout état de cause, seule la multiplication d'opérations de ce type permettra de confirmer ou d'infirmer la validité de cette démarche.

3.4. Constitution de l'ossuaire : répartition et déplacements

La série d'ossements se compose, dans sa grande majorité, de blocs crânio-faciaux et de grands os longs des membres, ainsi que d'une quantité non négligeable d'os coxaux. La rareté des os de petite taille (os courts des extrémités) ou des éléments les plus fragiles (vertèbres et côtes) témoigne des multiples interventions subies par l'ossuaire, notamment les déplacements, si néfastes à la conservation de ces pièces osseuses. Ce constat s'est imposé lors de l'étude de l'ensemble 5 pour lequel, sur un total de 434,2 kg, les poids respectifs des os du tronc, du carpe et du groupe tarse-métatarse étaient de 2 kg, 0,1 kg et 0,7 kg.

À la suite de ces observations, le décompte de ces ossements a donc été abandonné et seule la répartition des éléments de crâne, des grands os longs des membres supérieurs et inférieurs ainsi que des os coxaux a été analysée³². Deux constatations principales ressortent de cette analyse. La première est que les éléments de crâne sont répartis de manière à peu près équilibrée entre chaque ensemble, sauf pour l'ensemble 6 qui en contient près du double³³. La deuxième est qu'à l'exception de l'ensemble 1, qui constitue un amas particulier, les ensembles paraissent fonctionner par paires. Ainsi, les en-

32. Pour cette analyse, nous nous sommes fondés sur les données pondérales plutôt que sur le décompte du nombre d'ossements, ceci afin de nous affranchir des biais introduits par une fragmentation différentielle des diverses catégories d'ossements et par les éventuelles variations de fragmentation d'un ensemble à l'autre.

33. Cet ensemble a livré 73,8 kg d'éléments crâniens, contre 34 kg à 46,2 kg pour les autres ensembles.

sembles 3 et 4, situés de part et d'autre du cercueil, sont constitués presque à parts égales de crânes et d'os longs des membres inférieurs. Au contraire, les ensembles 5 et 6 disposés contre les murs sud et nord du caveau comprennent entre 70 et 80 % d'os des membres inférieurs (Fig. 11).

Les raisons de ces différences de représentation sont à rechercher en priorité dans le mode de rangement des os dans l'ossuaire. En effet, les ensembles 5 et 6 se présentent comme de grands parallélépipèdes rectangles. Il est donc logique qu'ils soient composés en priorité de grands os longs. Pour les ensembles 3 et 4 en revanche, les os longs n'ont constitué qu'une armature en "corbeille" destinée à recevoir d'autres types d'ossements et, notamment, des crânes. L'ensemble 1, enfin, semble constitué d'une espèce de "tout-venant", peut-être composé de ce qui n'a pu être intégré aux autres ensembles.

3.5. Données paléobiologiques

La détermination sexuelle n'a pu concerner que 320 os ou fragments d'os coxaux droits et 327 os ou fragments d'os coxaux gauches. Cet échantillon ne représentant numériquement qu'à peine plus d'un tiers du NMI adultes, il semble vain de proposer une discussion du recrutement de l'ensemble par âge et par sexe. Tout au plus peut-on mentionner pour mémoire que les os coxaux masculins et féminins sont peu ou prou représentés dans des proportions comparables, quelle que soit la méthode de diagnose (probabiliste ou morphoscopique) utilisée. L'examen de la série d'ossements immatures mis au jour dans l'ossuaire montre que toutes les classes d'âge sont représentées, avec toutefois un déficit des individus de moins de 5 ans (Fig. 12). Ce déficit doit avant tout être considéré comme la conséquence d'une collecte différentielle et de processus taphonomiques, plutôt que comme une réelle anomalie du recrutement. En effet, la taille réduite et la fragilité des os des sujets les plus jeunes les ont particulièrement exposés à la perte et/ou à la destruction lors des différentes étapes de la constitution de l'ossuaire.

3.6. Apports de l'étude paléopathologique

L'examen des vestiges squelettiques issus de l'ossuaire a permis d'identifier des lésions pathologiques diverses, parmi lesquelles des fractures, des lésions dégénératives, des remodelages inflammatoires ainsi que des ostéites. Si leur enregistrement systéma-

tique a permis de calculer la prévalence de certaines affections au sein de la collection, ces informations ne constituent qu'un aperçu biaisé des fréquences lésionnelles au sein de la population d'origine et ne sauraient donc à ce titre en refléter fidèlement l'état sanitaire. De fait, nous passerons sur les résultats de ces décomptes et aborderons uniquement l'apport que recèle l'approche paléopathologique pour discuter les modalités de constitution des assemblages d'ossements en situation secondaire.

À l'instar des liaisons de deuxième ordre permises par collage de fragments jointifs, par contiguïté articulaire ou par appariement d'os symétriques (DUDAY 2005 : 203), le partage de traits pathologiques peut permettre dans certains cas d'envisager l'attribution de plusieurs os à un même individu. Cette démarche, qui a par le passé démontré son utilité (ZAMMIT 1991 ; BILLARD 1998 ; ARNAUTOU *et al.* 2011), recèle un intérêt d'autant plus important lorsque l'effectif des pièces osseuses étudiées exclut, dans des temps raisonnables, la recherche de liaisons de deuxième ordre fondées sur d'autres critères. Dans le cas d'Épernon, elle a autorisé à plusieurs reprises l'identification de pièces osseuses attribuables à un même individu. Ces associations, en soi, n'ont qu'une valeur anecdotique. La répartition spatiale des pièces osseuses concernées peut toutefois être informative, ces liaisons nous renseignant sur le regroupement ou, au contraire, la dispersion des ossements appartenant à un même sujet. Les observations réalisées ne peuvent, certes, pas être généralisées à l'ensemble des os constituant l'ossuaire, mais la récurrence d'associations de pièces distantes partageant une même pathologie polyostotique nous renseigne dans une certaine mesure sur la dispersion des os au sein de l'ossuaire (Fig. 13).

La dispersion des pièces osseuses présentant des lésions homologues n'est guère surprenante en considérant l'histoire de l'ossuaire d'Épernon, qui ne se trouve indéniablement pas dans son agencement premier. L'approche paléopathologique, si elle ne permet donc pas dans ce cas d'acquérir des données nouvelles, démontre l'importance des perturbations engendrées par le déménagement et les rangements de l'ossuaire. Cet exemple diffère largement du cas théorique d'un assemblage d'ossements qui aurait été constitué sur le temps long, par apport progressif de pièces osseuses au fur et à mesure de la destruction de sépultures primaires. Dans ce cas, et en l'absence d'une volonté de rangement des ossements par catégories, on serait en effet en droit de s'attendre à ce que les os provenant d'une même tombe se retrouvent dans une relative proximité.

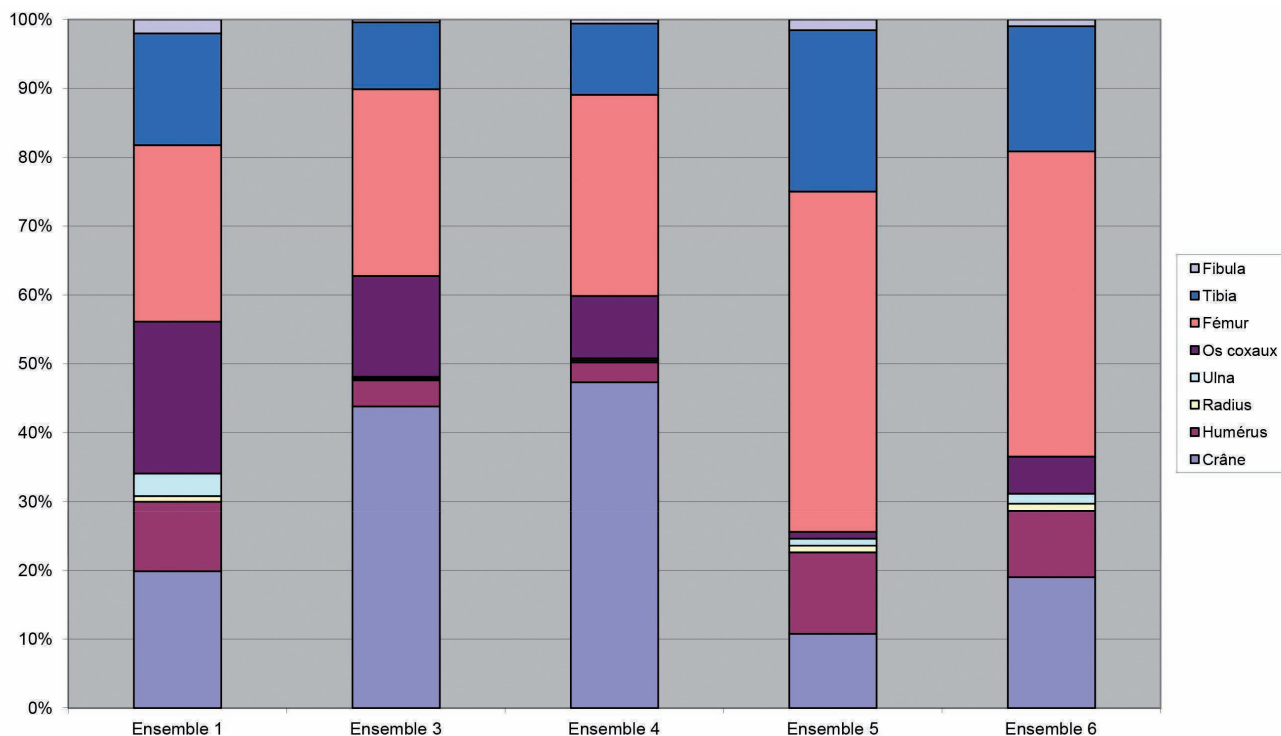


Fig. 11 : Pourcentage de chaque catégorie d'os par ensemble (Jérôme Rouquet).

Classes d'âge	[0]	[1-4]	[5-9]	[10-14]	[15-19]
Effectifs	3	53	63	27	10
		3			
			25		
				22	
					13

Fig. 12 : Dénombrement des individus immatures selon la classe d'âge (Jérôme Rouquet et Sacha Kacki).

4. ÉTUDE DES CRÂNES SCIÉS

L'examen des restes osseux issus de l'ossuaire a permis d'identifier plusieurs crânes ou fragments crâniens présentant les stigmates d'un sciage de leur pourtour (Fig. 14). Pour certaines de ces pièces, d'autres catégories de modifications osseuses de surface leur sont associées, qu'il s'agisse de stries de ripage de la scie ou d'incisions permettant de décoller les chairs de l'os avant l'opération de sciage. Dans chaque cas, la couleur et la patine des différentes traces identifiées sont identiques à celles des faces endocrânienne et exocrânienne des fragments osseux sur lesquels elles ont été retrouvées, caractéristiques

témoignant de leur ancienneté (LE MORT 1990 ; LOVELL 1997)³⁴. En outre, les fronts de découpe sont nets et lisses, sans arrachements au niveau des tables interne et/ou externe, ce qui indique que l'os était " frais " ³⁵ au moment de la découpe.

Les observations réalisées ont permis, dans certains cas, de restituer les caractéristiques techniques d'ouverture de la boîte crânienne, telles la localisation de l'amorce du sciage et sa trajectoire. Les

34. Par contraste, le fond des traces récentes est blanc.

35. Os ayant conservé sa trame protéique.

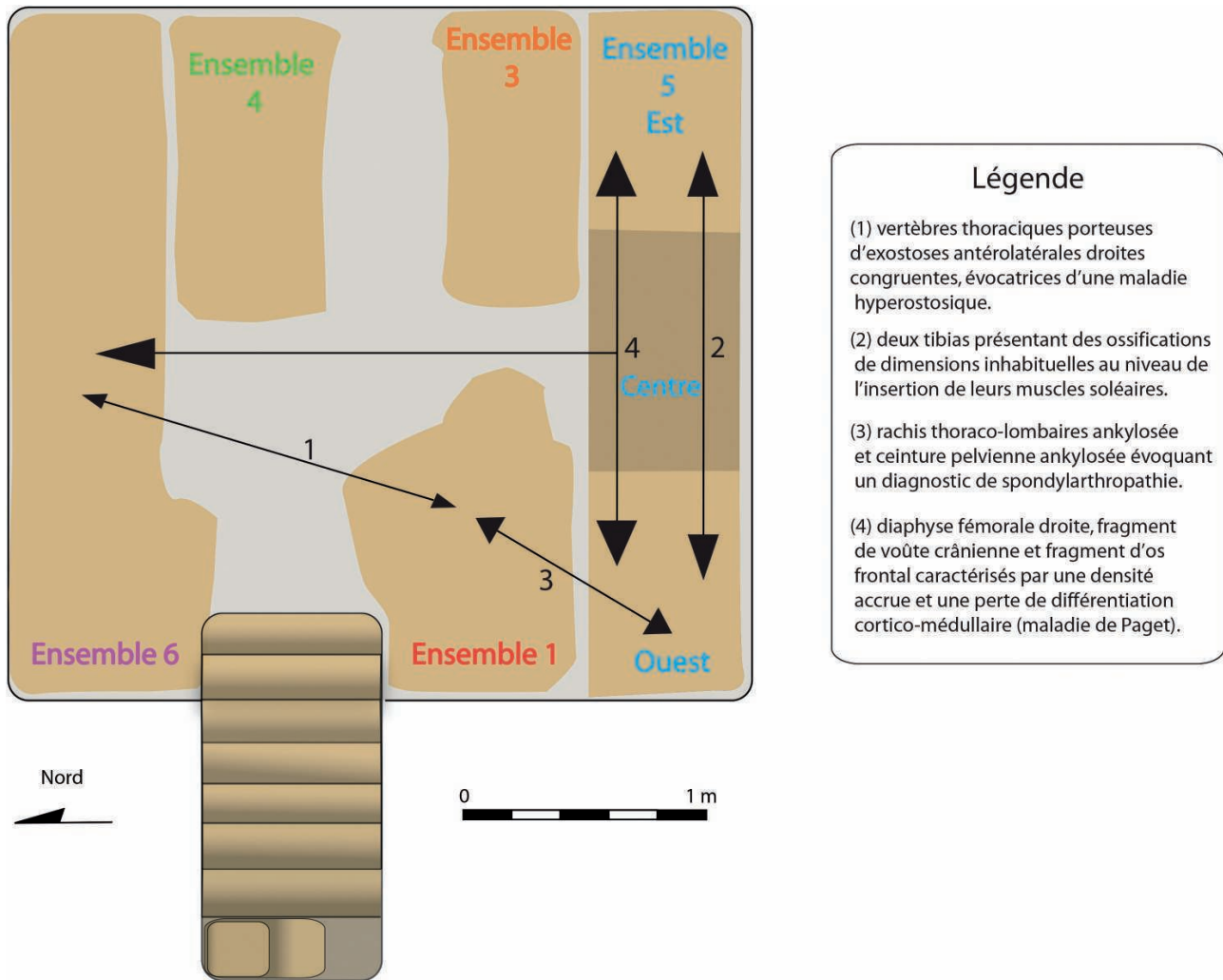


Fig. 13 : Exemples de liaisons de deuxième ordre mis en évidence par l'étude paléopathologique (Philippe Blanchard et Jérôme Rouquet).

caractéristiques morphologiques de ces pièces et la localisation des traits de scie permettent en outre de préciser le nombre minimum de crânes sciés présents dans l'ossuaire. Ainsi, les dix pièces identifiées appartiennent à au moins six crânes distincts, dont seuls deux sont complets (association des pièces n° 1 et n° 5 et des pièces n° 2 et n° 3) (Fig. 15).

La localisation précise de ces crânes complets est visible sur certains clichés pris avant l'intervention. Ainsi, ils apparaissaient au sommet de l'ensemble 4 en juillet 2009 (Fig. 16), mais certaines de ces pièces étaient initialement sur l'ensemble 3 en 1997

(Fig. 17). Ces déplacements sont liés à des interventions dans le caveau³⁶.

36. Il s'agit très probablement des prélèvements effectués par nous-mêmes en 2007 lors de notre premier accès au caveau. Une observation de surface avait permis de localiser des pièces osseuses présentant des traces de coupes. De mémoire, les pièces étaient localisées sur ce qui allait devenir l'ensemble 6 mais les photos de 1997 semblent révéler qu'au moins une des calottes crâniennes et peut-être aussi un élément facial étaient dans l'ensemble 3, en contact avec le cercueil de bois. Afin d'isoler ces éléments présentant un intérêt, nous avons pu les regrouper tous au sommet de l'ensemble 6, là où certaines pièces osseuses avaient été découvertes.



Fig. 14 : Exemple de crâne scié mis au jour dans le caveau (Sacha Kacki).

N°	Pièce osseuse	Ensemble
1	Crâne facial	4
2	Calotte crânienne	4
3	Crâne facial	4
4	Calotte crânienne	4
5	Calotte crânienne	4
6	Fragment orbitaire gauche	6
7	Os pariétaux	4
8	Os occipital	4
9	Fragment orbitaire droit	6
10	Os frontal	6

Fig. 15 : Inventaire des vestiges crâniens sciés et leur localisation dans l'ossuaire (Jérôme Rouquet et Sacha Kacki).

Si le caractère ancien de ces traces de découpe ne fait aucun doute, la finalité du sciage doit pour sa part être discutée, cette procédure pouvant relever d'une autopsie, d'une dissection à but anatomique et/ou d'une préparation corporelle visant à la conservation du corps (embaumement par éviscération). Ces trois hypothèses pourraient être recevables, compte tenu du contexte chronologique supposé ; la provenance des vestiges tendrait pour sa part à nous faire considérer *a priori* la dernière d'entre elles comme la plus probable.

Dans le cadre de l'embaumement, l'ouverture du crâne pour en extraire la masse cérébrale se réalisait par un sciage sur tout son pourtour, après découpe préalable des chairs et décollage du cuir chevelu à l'aide d'un instrument tranchant tel qu'un scalpel. L'opérateur évitait ainsi une pénétration profonde de l'outil afin de préserver le plus possible l'intégrité du cerveau (GEORGES 2005). Les traces de sciage identifiées sur les deux crânes complets apparaissent donc en accord avec l'hypothèse d'une procédure d'embaumement : elles révèlent une découpe circulaire, l'outil ne pénétrant que très peu la cavité cérébrale (Fig. 14). Pour ces deux crânes, la dernière étape de l'ouverture de la boîte crânienne a consisté en un arrachement osseux par traction, intéressant dans un cas la table interne imparfaitement sciée du frontal, dans l'autre cas la zone située entre les deux extrémités de la découpe. Des altérations similaires ont été décrites pour certains crânes sciés de Sens (VALENTIN et D'ERRICO 1995) et un crâne de Saint-Laurent du Puy-en-Velay (DEPIERRE et FIZELLIER-SAUGET 1989), lesquels ont fait l'objet de préparations en relation avec l'embaumement. Notons enfin que ces deux crânes contenaient des résidus organiques qui pourraient témoigner d'un bourrage de la cavité crânienne par certaines substances conservatoires ou aromatiques (étude en cours³⁷), ce qui constitue un argument supplémentaire en faveur de l'hypothèse d'un sciage crânien à des fins d'embaumement.

Si la relation entre sciage crânien et embaumement peut donc *a priori* être établie pour ces deux premiers exemples, le sciage d'autres pièces osseuses pourrait résulter d'une autre volonté. Ainsi, les deux fragments orbitaires (n° 6 et n° 9) présentent un ensemble de traces de découpe d'orientations diverses, qui ne participent pas pour la plupart à l'ouverture de la boîte crânienne (Fig. 18). En outre, le caractère destructeur de ces découpes sur le massif facial semble difficilement compatible avec une volonté de conservation de l'intégrité du corps en vue de son exposition. Dès lors, l'hypothèse d'embaumement par éviscération doit être remise en question. La morphologie des traces s'accorderait plus volontiers avec une préparation anatomique, dont la finalité demeure délicate à préciser (pièces anatomiques ?). De même, la localisation des deux perforations qu'exhibe la calotte crânienne 17-04 ne semble pas être

37. Ces résidus ont été confiés pour étude à Rémi Corbineau (doctorant, Université du Maine, CReeAH-UMR 6566 / CEREGE-UMR 7330).



Fig. 16 : Vue partielle du caveau avant l'intervention de 2009. En rouge l'emplacement de deux crânes sciés et trois calottes crâniennes (Philippe Blanchard).



EPERNON



“ Ci-gist le corps de Haute et Puissante demoiselle Anne-Marie-Louise de Goth fille de Très Haut et Très Puissant Seigneur messire Gaston-Jean-Baptiste de Goth, duc d'Epéron, Pair de France et Marquis de Rouillac et de Très Haute et Très Puissante Dame Marie d'Estampes de Valencay, décédée à Paris, le 2 avril 1685, âgée de seize ans ou environ.

Priez Dieu pour son âme ”

Fig. 17 : Vue partielle du caveau en 1997. En blanc l'emplacement d'éléments crâniens présentant des traces de sciage (Source : carte postale collection privée. Auteur de la photo : P. Montchâtre).

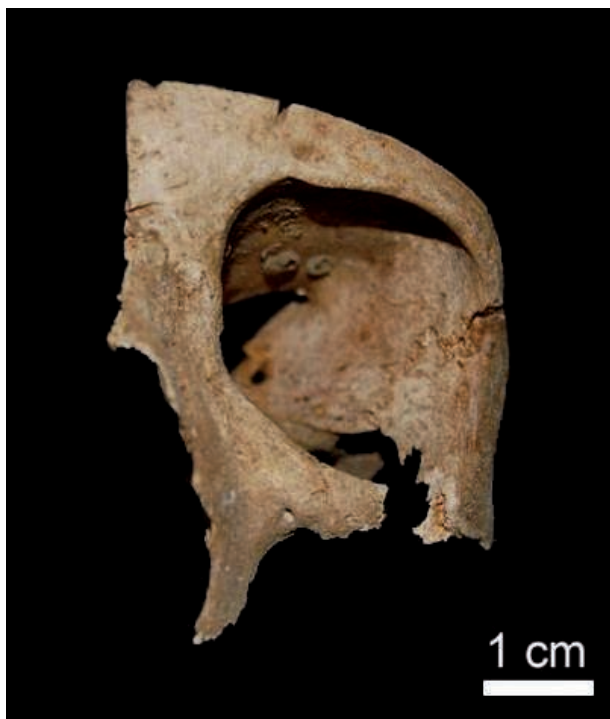


Fig. 18 : Région orbitaire gauche exhibant plusieurs traces de sciage (Sacha Kacki).

un hasard et ne concorde, à notre connaissance, avec aucune trace d'embaumement décrite à ce jour. Ces perforations pourraient-elles avoir eu un rôle dans la fermeture et le maintien de la boîte crânienne après enlèvement de la masse cérébrale ? Si tel est le cas, la relation avec une pratique conservatoire du corps ne s'impose pas, l'hypothèse d'une préparation anatomique pouvant également être envisagée³⁸. On peut également remarquer le caractère strictement linéaire du trait de scie et l'absence totale de décalage entre les extrémités du sciage. Cette caractéristique, si elle peut témoigner de la grande dextérité de l'opérateur, pourrait également s'expliquer par une découpe synchrone des deux côtés du crâne avec pénétration de la lame dans le volume endocrânien. Cette seconde alternative invaliderait totalement l'hypothèse d'une ouverture en relation avec la pratique de l'embaumement.

Les modifications de surfaces osseuses identifiées sur les autres fragments de crânes sciés ne

permettent pas, pour leur part, de privilégier l'une des trois hypothèses envisageables. La position de la lame lors du sciage ne peut en effet pas être clairement identifiée, nous privant d'un argument précieux pour définir le type de procédure à l'origine de l'ouverture de la boîte crânienne. Compte tenu de la coexistence apparente dans l'ossuaire de crânes sciés à des fins d'embaumement et d'os ayant fait l'objet d'une préparation anatomique, il convient de rester prudent quant à l'interprétation de ces pièces.

5. ÉTUDE DES CORPS MOMIFIÉS

5.1. Le corps momifié n° 1

Une fois l'ossuaire extrait du caveau, la circulation fut facilitée pour l'observation du corps momifié placé dans un cercueil de bois construit spécialement pour l'occasion en 1941. Les ossements présents dans le cercueil étaient déposés sur un tissu et un oreiller blanc-crème placés la même année (Fig. 19). Le crâne, incomplet et sans connexion osseuse avec le reste du corps, apparaissait en face supéro-antérieure et reposait sur l'oreiller évoqué précédemment. Des résidus textiles (toile³⁹) étaient collés sur ce crâne en de nombreux endroits. Le reste du corps est représenté par un tronc avec les bras le long de ce dernier (humérus en face latérale) et les avant-bras croisés sur l'abdomen. L'avant-bras gauche (apparition en face antérieure) s'est retourné et n'est plus en connexion avec l'extrémité distale de l'humérus et avec la main qui repose (apparition en face dorsale) sur le haut de l'os coxal droit. La main droite est plaquée sur la hanche gauche et apparaît en face postérieure. Le bas du tronc révèle la présence d'un bassin dont la forme se distinguait sous les résidus organiques brun-gris. À l'origine, le corps a donc été déposé avec les avant-bras croisés sur l'abdomen dans la position observée en 2009, sauf pour l'avant-bras gauche. Hormis ce dernier déplacement, toutes les parties des membres supérieurs et du tronc sont en parfaite connexion.

L'ensemble de la cage thoracique, de l'abdomen ainsi que l'avant-bras droit ont conservé un semblant de volume et se trouvent recouverts quasi intégralement de résidus brunâtres mouchetés par endroits de parties blanchâtres. Au sein de ces résidus présents

38. On peut ainsi évoquer les systèmes de fixations présents sur la plupart des crânes des squelettes de référence utilisés dans les facultés de médecine.

39. Identification par Delphine Henri, spécialiste textile (Inrap et doctorante université de Tours).



Fig. 19 : Vue générale du corps momifié n° 1 dans son cercueil. Les textiles qui masquaient les membres inférieurs ont été prélevés (Philippe Blanchard).

sur le thorax et l'abdomen, des vestiges textiles ont été identifiés. Il semble qu'avec le temps, ces tissus se soient fondus avec les vestiges organiques.

Les membres inférieurs étaient plus difficiles à distinguer car de nombreux fragments textiles étaient présents dans cette zone et masquaient les fémurs (Fig. 20). Les tibias et fibulas ne pouvaient

s'observer dans une position strictement zénithale car la partie occidentale de la couverture du cercueil (au niveau des pieds et tibias) était constituée d'une planche de bois et non de la vitre qui occupait le reste du panneau. La présence de cette planche était liée à l'apposition de la plaque de cuivre portant l'épithaphe ciselée.

Malgré ces imprécisions, l'on distinguait la forme des fémurs, celui de droite étant manifestement en position anatomique (apparition par sa face antérieure) avec la tête fémorale engagée dans la cavité acétabulaire. À gauche, au contraire, on pouvait observer que le fémur apparaissait par sa face postérieure et qu'une cassure intéressait la partie proximale de l'os. Seule la tête fémorale était en place dans l'acétabulum. Enfin, malgré l'angle d'observation défavorable, on notait parfaitement que les tibias étaient absents et avaient été remplacés par des humérus et une ulna à gauche, trahissant ainsi sans contestation possible une manipulation humaine dans un but évident de restitution de l'intégrité physique du corps de l'individu décédé.

Les observations anthropologiques des parties osseuses visibles semblaient incompatibles avec un âge au décès de 16 à 18 ans puisque celles-ci présentaient un degré de synostose typique d'un adulte. On notait en particulier la fusion de l'extrémité sternale de la clavicule à sa diaphyse, observation permettant d'attribuer sans équivoque le squelette à un individu de plus de 20 ans (OWINGS-WEBB et SUCHÉY 1985).

Afin de préciser ce diagnostic et de vérifier si certains indices pouvaient permettre de déceler des traces d'embaumement (os sciés, éviscération, bourres d'embaumement...), le cercueil fut extrait du caveau pour une journée le mardi 21 juillet 2009 et transporté au Centre Hospitalier Raymond Poincaré de Garches (Yvelines) afin de subir un scanner (Fig. 21) et un examen par un médecin légiste (Philippe Charlier). Les acquisitions scanner permirent de confirmer que le squelette avait achevé sa maturation osseuse au moment du décès. Par ailleurs, l'examen de la base occipitale du crâne révéla la présence d'arthrose, *a priori* incompatible avec un jeune âge⁴⁰. Le sexe du défunt pu également être établi par l'imagerie médicale⁴¹ : il s'agissait d'un

40. Cet argument doit toutefois être considéré avec une circonspection de rigueur, dans la mesure où aucune connexion ne liait le tronc et le crâne, ce qui empêche une attribution certaine de ce dernier au sujet momifié.

41. Détermination de Philippe Charlier.



Fig. 20 : Vue générale des membres inférieurs du corps momifié n° 1 lors de l'ouverture du cercueil (Philippe Blanchard).



Fig. 21 : Vue du corps momifié n° 1 par l'imagerie médicale (CHU Garches).

individu *a priori* féminin. En conséquence, si le sexe était conforme à “ la légende ”, les analyses infirmaient toute identification d’Anne-Marie Louise de Goth, décédée entre 16 et 18 ans.

Les divers examens pratiqués à Garches confirmèrent que les fémurs présents dans le cercueil appartenaient bien au même individu que le tronc. Un doute subsistait en effet car il était évident que des manipulations avaient été réalisées anciennement (probablement en 1940) sur les membres inférieurs (cf. *supra*). La parfaite insertion et les dimensions de ces pièces osseuses étaient pleinement compatibles avec une appartenance au corps momifié. Aucun élément lié à l’embaumement n’a été décelé. Il est donc probable que la conservation de ce corps soit à mettre en relation avec son séjour prolongé dans un contenant de plomb (BERTRAND *et al.* 2014 : 488 ; OWSLEY *et al.* 2006 ; JANAWAY 1985) ou éventuellement à une préparation corporelle externe particulièrement efficace.

5.2. Le corps momifié n° 2

Le corps momifié n° 2 a été découvert lors du démontage de l’ensemble 6 (Fig. 22). Les ossements mis au jour correspondaient à des vertèbres cervicales, thoraciques et lombaires selon une disposition sinueuse et apparaissaient en vue supérieure. Dans le prolongement du rachis, le sacrum était en position anatomique ainsi que deux os coxaux dont un était en parfaite connexion. Dans l’environnement immédiat de ce rachis figuraient également deux scapulas (gauche et droite), 18 côtes, un sternum, les os de deux avant-bras (ulna et radius), de nombreuses pièces des carpes, métacarpes et phalanges droits et gauches. Un fragment d’occipital était également présent mais le reste du crâne était absent tout comme les membres inférieurs et les deux humérus. L’ensemble de ces pièces osseuses était cohérent avec une disposition anatomique. Une observation attentive permettait de déceler la présence de très nombreux résidus organiques bruns à noirâtres collés aux ossements ou s’en détachant, ainsi que des débris végétaux (cordage ? bourre d’embaumement ?) (Fig. 23).

La répartition des pièces osseuses dans une position anatomique cohérente ainsi que les connexions strictes ont permis de définir qu’il s’agissait assurément d’un seul et même corps humain partiellement conservé. Toutefois, la localisation dans l’angle nord-est de l’ensemble 6 permet de déterminer qu’il ne s’agissait pas d’un dépôt primaire (lieu de dépôt initial du corps) car le bassin était accolé au mur

est, ne laissant ainsi pas la place de disposer les membres inférieurs. Les résidus bruns visibles sur certains ossements ou à leur périphérie immédiate correspondraient à des restes organiques (peau et tissus mous) partiellement conservés.

L’ensemble de ces données permet donc d’affirmer qu’il s’agissait du tronc et des membres supérieurs presque complets (les humérus étant absents) d’un sujet ayant été momifié naturellement ou artificiellement. On notera en ce sens que la première vertèbre cervicale de ce sujet présente une morphologie incompatible avec la base des deux crânes sciés présentant des traces de découpe évocatrices d’un embaumement par éviscération (cf. *supra*).

Le lieu de dépôt initial de ce sujet n’est pas assuré mais il s’agit très vraisemblablement des restes d’un des membres de la famille de Goth inhumé dans ce caveau. L’étude anthropologique des ossements liés à ce corps momifié a permis de déterminer qu’il s’agissait d’un individu féminin âgé de plus de 40 ans⁴². À une date inconnue, ce corps ne devait plus être représenté que par un tronc momifié et un événement particulier a dû nécessiter son déplacement et son dépôt sur l’ensemble 6, là où il fut retrouvé. Les parties osseuses mises au jour correspondent donc à ce qui subsiste d’une momie dégradée.

6. ÉTUDE DES FRAGMENTS DE DALLES ÉPIGRAPHIÉES

Le démontage de l’ossuaire a permis le dégagement de l’importante plate tombe qui reposait sur le sol mais a aussi révélé deux autres fragments épigraphiés non visibles auparavant (situés sous l’ensemble 3). L’un d’eux se rapporte probablement à la grande dalle à en juger par la calligraphie similaire. En revanche, l’autre morceau apparaît différent. En effet, le fragment retrouvé est un fragment de dalle carrée mesurant 21,5 cm de côté pour une épaisseur de 7,5 cm (Fig. 24). Il s’agit d’une partie centrale d’un texte. La transcription proposée par Cécile Treffort⁴³ et Robert Favreau⁴⁴ est la suivante :

42. Détermination fiable à 90 % (SCHMITT 2008).

43. Professeure d’Histoire médiévale, Centre d’Études Supérieures de Civilisation Médiévale, Poitiers.

44. Médiéviste, ancien professeur à l’université de Poitiers, spécialiste du Centre-Ouest de la France, épigraphiste et ancien directeur du Centre d’Études supérieures de Civilisation médiévale. Directeur du Corpus des inscriptions de la France médiévale.

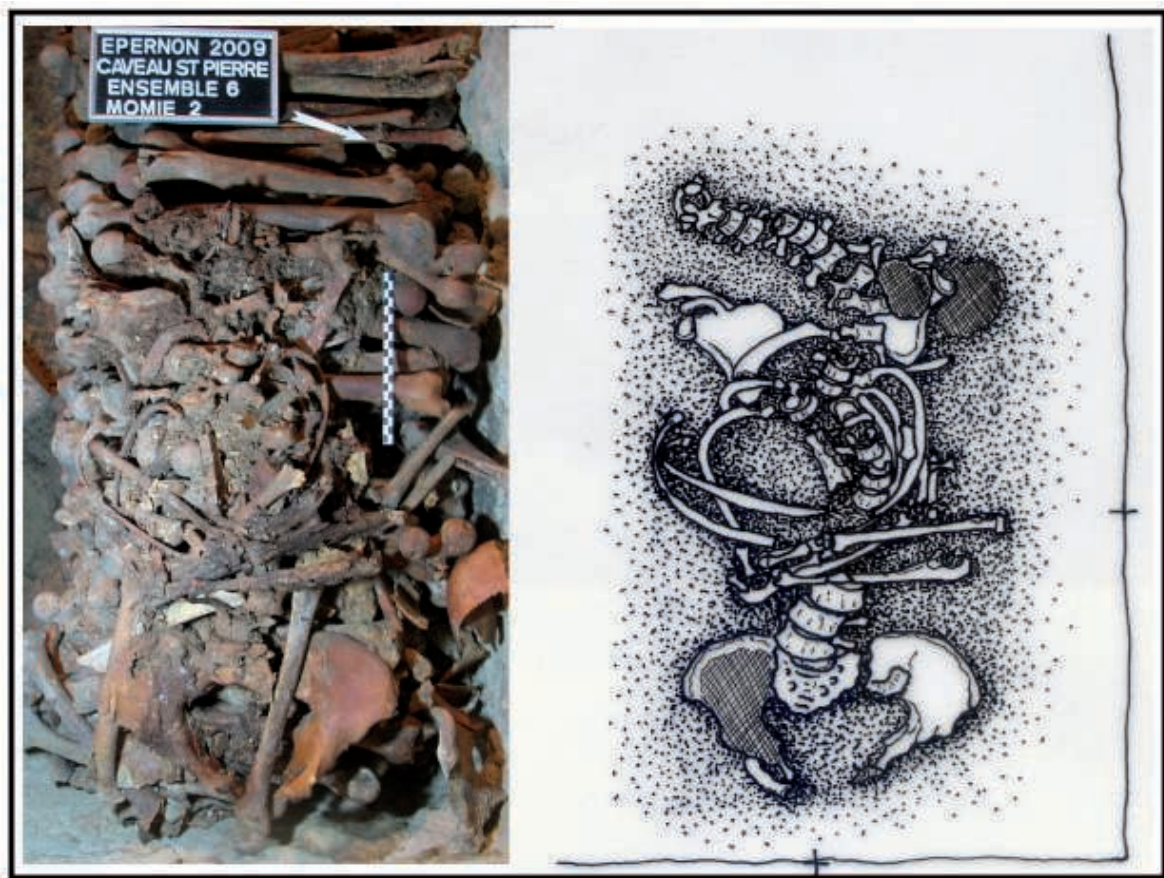


Fig. 22 : Relevé et photo des vestiges du corps momifié n° 2 mis au jour dans la partie supérieure de l'ensemble 6 (Jérôme Rouquet).



Fig. 23 : Vue de débris végétaux mis au jour sur le corps momifié n° 2 (Philippe Blanchard).



Fig. 24 : Vue de la petite dalle épigraphiée (Philippe Blanchard).

...y libera devant n[ous ? ...
 ...]agiers pair au[...
 ...] plus a fondé une messe [...
 ...] la vigille de [...
 ...] enseigne la [...
 ...] au curé pour ce (ou CC) [...

Selon Cécile Treffort, ce texte probablement du xv^e s. pourrait se rapporter à la fondation d'une messe ou d'une chapellenie.

La grande dalle (Fig. 25) est incomplète et mesure 1,29 m pour sa partie la plus longue et 0,51 m en largeur. L'épaisseur de la dalle varie de 8,5 à 9,5 cm. Le décor se compose de deux parties distinctes sur la face supérieure : un texte disposé en périphérie et une scène centrale avec plusieurs personnages. Cette dernière est composée d'un grand personnage habillé d'un vêtement très ample s'apparentant à une aube et possédant des manches à larges ouvertures. La partie haute du personnage ne se distingue pas

en raison de la cassure de la dalle. Seul le départ des mains est visible. Au pied de cet individu figurent trois autres personnages aux cheveux courts, vêtus en aube, avec un col rond assez court, les avant-bras repliés sur la poitrine avec des manches très amples. L'angle de la plate tombe fait apparaître un cercle qui semble contenir un animal en représentation pouvant s'apparenter à un griffon en raison de la présence d'ailes (sans certitude toutefois).

En raison d'une calligraphie difficile, le texte n'a pu être transcrit par nos soins. Cécile Treffort et Robert Favreau s'y sont essayés et proposent la transcription suivante avec une datation du xv^e s. :

ma]rchant et bourgois de Espernom qui /
 trespasa le XXIII^e iour [...

Le dernier élément mis au jour reposait sur la grande dalle et est incomplet. Il mesure 0,41 m sur sa plus grande longueur pour une largeur de 0,15 m.



Fig. 25 : Vue de l'important fragment de plate tombe reposant sur le sol du caveau (Philippe Blanchard).

Son épaisseur est comprise entre 7 et 10 cm. Le décor ne correspond qu'à une portion de texte disposée très certainement de façon verticale à l'origine. On peut y lire : "...] honorable fem(m)e [...]"

Ces deux derniers éléments pourraient se rapporter à une seule et même dalle taillée vers le xv^e s. et correspondraient à une plate tombe pour des laïcs. Ils désignent assurément deux personnages différents, peut-être un couple comme c'est le cas sur le bel exemple de la plate tombe conservée dans l'église de Gallardon (VIÉ 2003), située non loin (11 km au sud d'Épernon) (Fig. 26). Cette dernière, bien que plus tardive (deuxième moitié du xvi^e s.) est d'une calligraphie et d'un style très proche.

Selon ces hypothèses, l'ensemble des fragments ne semble donc pas en relation avec le caveau, notamment en raison de la datation et surtout de la mention "marchand bourgeois" qui exclut tout rapprochement avec la famille de Goth au xvii^e s.

La présence de ces fragments s'explique probablement par une volonté de conservation. Ils ont très certainement été mis au jour ou déplacés lors



Fig. 26 : Relevé de la plate tombe exposée dans l'église de Gallardon (VIÉ 2003).

d'une réfection du sol de l'église mais leur caractère historique a dû empêcher que l'on s'en débarrasse. Nous soupçonnons que ce geste de sauvegarde ait été pratiqué par le curé Brierre après 1940, peut-être aussi dans le but de renforcer la mise en valeur du caveau. Aucune certitude n'existe toutefois sur ce point, aucun document n'attestant leur découverte ou leur transport dans le caveau.

7. COMPARAISON ENTRE FAITS ARCHÉOLOGIQUES ET HISTORIQUES : QUELLES INTERPRÉTATIONS ?

7.1. Le caveau : fonction et propriétaire

Ce lieu souterrain correspond très certainement à un caveau funéraire, c'est-à-dire une construction maçonnée souterraine, susceptible de recevoir plusieurs sépultures simultanées ou consécutives (ESQUIEU 1996 : 206). L'hypothèse d'une autre fonction dès l'origine de cette construction (caveau, pourrissoir, ossuaire, crypte reliquaire par exemple) ne peut être retenue en l'absence d'indice en ce sens.

L'aménagement du caveau fut très certainement décidé par une élite car le coût engendré par cette édification en matériaux durs est important et donc inaccessible au plus grand nombre (HERVIEU, HERRSCHER et COLLARDELLE 2008). De plus, la position du caveau au centre du chœur suggère le statut privilégié des propriétaires (MAUREL *et al.* 2011 : 497). Cet espace est en effet généralement réservé à une élite sociale comme le seigneur local et sa famille ou plus tardivement aux prêtres de la paroisse.

Il est par conséquent assez tentant de faire le rapprochement avec l'accession au titre ducal de la famille de Goth en 1661. Il est en effet assuré que les premiers seigneurs d'Épernon (les Montfort) n'étaient pas inhumés dans l'église Saint-Pierre (DUC 2007 : 55 et 97) et cette construction ne peut leur être attribuée. De la même façon, il est avéré que ce caveau ne peut être lié aux deux premières lignées ducales (Jean-Louis de Nogaret et son fils Bernard) car ceux-ci sont inhumés dans la chapelle de leur château de Cadillac-sur-Garonne. La construction serait donc postérieure à 1661, date à laquelle Louis de Goth hérite du duché.

D'autres indices permettent de préciser la chronologie de cet aménagement. Comme nous l'avons vu, il est peu probable que la construction soit antérieure au XVII^e s. même si ce type de sépulture apparaît dès le XIII^e s. (ESQUIEU 1996 : 206 ; HERVIEU, HERRSCHER et COLLARDELLE 2008). L'édification de ces caveaux couvre en effet une période de plusieurs siècles et s'interrompt vers le XVII^e s. Plusieurs exemples de caveaux utilisés en sépultures collective familiale sont connus sous les chœurs d'église. L'exemple de celui de Noailles en Corrèze est intéressant car on retrouve un contexte similaire pour cette seigneurie élevée en duché pairie en 1663. Le caveau, de construction très proche de celui d'Épernon, contient en effet plusieurs sarcophages de plomb relatifs à des membres de la famille de Noailles (ROGER 2004).

À Épernon, les registres paroissiaux ne mentionnent pas ce lieu d'inhumation avant la date de 1680 (cf. *supra*). Il est par conséquent quasiment certain que cette construction fut réalisée entre 1662 et 1680 car Louis de Goth, le troisième duc, fut inhumé initialement dans le cloître d'une église parisienne. Ce n'est qu'au décès de son épouse, 18 ans plus tard, que sa dépouille fut extraite de l'établissement monastique pour être rapatriée et déposée dans le caveau de l'église Saint-Pierre. Cette sépulture de prestige est donc très probablement décidée par Anne Viallard, femme du troisième duc, afin de marquer l'accession au prestigieux titre ducal.

Les vestiges momifiés et les sources textuelles prouvent qu'il s'agit bien d'un caveau réservé à la famille de Goth, au moins jusqu'en 1760. Ce n'est qu'après cette date que la fonction du caveau est modifiée en raison de l'absence de descendants directs et de son abandon depuis 1690. De sépulture privilégiée, le lieu devient alors ossuaire, c'est-à-dire un élément de gestion de l'espace funéraire.

7.2. La plate tombe et les éléments épigraphiés

La problématique initiale pour cet élément était, outre sa datation, de définir sa relation avec le caveau et l'identité de son ou ses propriétaires. Les sources textuelles restent muettes à ce sujet. L'étude menée montre clairement que cette dalle épigraphiée n'a aucune relation avec la famille de Goth. En effet, l'identité des personnages figurés ne correspond pas.

Aucun indice ne permet donc de penser que cette plate tombe est liée au caveau. Il s'agit plus certainement d'un élément mis au jour lors d'une réfection du sol de l'église et conservé en raison de son caractère insolite ou exceptionnel, et ce malgré son caractère incomplet.

Les dépôts dans le caveau de cette plate tombe ainsi que des deux autres fragments épigraphiés sont très certainement liés au changement de fonction après 1760. Conscient de la valeur historique de ces éléments, les personnes ont souhaité qu'ils soient conservés et le caveau correspondait sans doute au lieu de stockage le plus approprié. Il renforçait ainsi l'intérêt du lieu pour une mise en valeur. La datation précise de son introduction dans cette sépulture est indéterminée mais il est possible qu'elle ait eu lieu lors des travaux qui ont suivi le bombardement de juin 1940 et qui pourraient être à l'origine de sa découverte.

7.3. Les crânes sciés

L'analyse détaillée des modifications de surface osseuses sur les éléments crâniens permet de conclure à la présence, dans l'ossuaire, d'un minimum de deux crânes ayant fait l'objet d'un sciage en relation avec la pratique de l'embaumement. Les caractéristiques des traces identifiées, qui concordent avec les données de la littérature archéo-anthropologique (DEPIERRE et FIZELLIER-SAUGET 1989 ; VALENTIN et D'ERRICO 1995 ; GEORGES 2005 ; KACKI, GEORGES et BLANCHARD 2009), viennent enrichir nos connaissances sur les modalités d'ouverture de la boîte crânienne à des fins d'excérébration à la fin du Moyen Âge et au début de la période moderne. Les données des sources textuelles permettent de proposer pour ces crânes sciés une relation avec un des membres de la famille de Goth⁴⁵. Il est cependant impossible de déterminer lequel. Cette hypothèse relative à l'identité des crânes sciés est crédible car ce type de pratique se retrouve en général sur les grands personnages du royaume et les rois en particuliers (GEORGES 1999 : 361 ; GEORGES 2005 : 99). Il semble donc très probable qu'au moins deux membres de cette famille ducal aient été embaumés entre 1680 et 1690.

L'explication du regroupement de plusieurs ossements portant des traces de découpes à la surface des ensembles osseux 3 et 4 a été élucidée par de brèves mentions dans la bibliographie. En effet, les bulletins de la Société Préhistorique Française révèlent deux mentions en 1941 à propos de crânes sciés découverts à Épernon (BELLANGER 1941 : 85 ; DRIEU 1941 : 94) et soumis pour examen à des archéologues par le curé Georges Brierre. La concentration des pièces sciées s'expliquent donc par le dépôt après 1941 de ces " anomalies " osseuses au terme de leur étude. Leur intérêt avait déjà été relevé par le curé en 1941 et ce dernier précisait déjà qu'il s'agissait certainement de gestes liés aux embaumements pratiqués sur les dépouilles de membres de la famille des ducs d'Épernon.

En revanche, trois autres pièces osseuses (Fig. 18) en rapport avec des éléments crâniens semblent avoir subi des découpes dans le cadre d'une préparation anatomique. On peut dès lors supposer que ces fragments n'appartiennent pas à l'ossuaire *stricto sensu* et ont été introduits dans le caveau à une période plus récente. Il semble en effet, que

l'ensemble des ossements étudiés en 2009 ne soit pas homogène du point de vue de leur origine. Des réintroductions tardives de pièces osseuses sont suggérées par plusieurs indices, comme des inscriptions au crayon à papier relevées sur certains os⁴⁶, des traces de colle ou certains journaux mis au jour dans des crânes et datés de septembre 1953 (BLANCHARD, KACKI et ROUQUET 2009 : 37).

L'hypothèse la plus probable pour expliquer la présence de ces pièces sciées dans un but autre que l'embaumement serait leur dépôt et regroupement dans l'ossuaire à une période récente. Le geste relève certainement, comme pour la plate tombe, d'une volonté de conserver des pièces présentant une particularité mais dont on ne se résout pas à se débarrasser comme de vulgaires déchets. L'ossuaire présent dans le caveau a dû représenter une opportunité pour abandonner certaines pièces osseuses devenues encombrantes et peut-être issues de collections particulières. Le ou les propriétaires ont pu être des personnes ayant une relation avec le milieu médical ou archéologique amateur (érudits locaux ?).

7.4. Les corps momifiés : identités et conservation

Ce caveau a donc révélé deux corps momifiés. L'un d'eux (le n° 2) est désormais réduit à un état squelettique mais nous sommes assurés qu'il était momifié au moment de son dépôt dans l'ensemble 6 de l'ossuaire. Les principales interrogations pour ces deux dépouilles portent sur l'identité et l'origine de la conservation de ces individus.

Les études ont révélé qu'il s'agissait dans les deux cas d'individus féminins adultes, l'un d'eux ayant plus de 40 ans. Ces résultats infirment donc la tradition locale qui attribuait le corps placé dans l'actuel cercueil à Anne-Marie Louise de Goth, fille du quatrième duc d'Épernon, décédée en avril 1685 entre 16 et 18 ans. Le seul personnage qui est connu par les sources textuelles pour avoir été inhumé dans ce caveau et qui réponde aux critères d'âge et de sexe est Anne Viillard, décédée en 1680. En effet, les autres personnes déposées dans ce caveau étaient soit des hommes (Louis et Gaston Jean-Baptiste de Goth) soit une jeune femme (Anne-Marie Louise de Goth). L'un des deux corps momifiés pourrait donc

45. Louis de Goth, Anne Viillard, Anne-Marie Louise de Goth ou Gaston Jean-Baptiste de Goth.

46. On peut en particulier mentionner la découverte d'une série de mandibules portant des inscriptions aux crayons de bois (BLANCHARD, KACKI et ROUQUET 2009 : 37-39).

appartenir à l'épouse du troisième duc mais ne peut en aucun cas se rapporter à sa petite fille.

Il est alors légitime de s'interroger sur l'origine de cette erreur et une confrontation des sources textuelles et des données archéologiques permet de proposer une explication. Ainsi, il est assuré que quatre défunts ont été déposés dans ce caveau entre 1680 et 1690. Trois d'entre eux correspondent à des inhumations primaires, réalisées peu de temps après le décès mais le dernier (Louis de Goth) se rapporte à une inhumation secondaire puisque son corps (ou ce qu'il en restait !) fut rapatrié depuis l'église parisienne où il reposait depuis 1662. Aucun indice ne permet de supposer que d'autres inhumations liées à la famille de Goth ou autre ont été pratiquées au sein de ce caveau.

Il est attesté par les textes⁴⁷ et l'intervention archéologique⁴⁸ qu'au moins un cercueil de plomb figurait dans ce caveau jusqu'à l'ouverture réalisée durant la période révolutionnaire. Le procès-verbal de 1854 (Annexe 1) rapporte que le corps momifié qui était visible à cette date dans le caveau était enfermé dans un cercueil de plomb. Cette même source évoque qu'il s'agissait, selon une plaque apposée sur le cercueil de plomb, d'une fille de Jean Louis de Nogaret, le premier duc d'Épernon décédé en 1642. Il s'agit ici assurément d'une erreur. En effet, il ne peut s'agir d'une fille de ce premier duc pour différentes raisons. En premier lieu, cette famille ne se faisait pas inhumér à Épernon. De plus Jean-Louis de Nogaret n'a eu qu'une seule fille (Louise de Nogaret de la Valette) de sa liaison avec Diane d'Estrée (De COURCELLES 1824) et celle-ci fut abbesse de l'abbaye de Sainte-Glossine-les-Metz (Moselle) et y a probablement été inhumée comme le veut la tradition monastique. En second lieu, les registres paroissiaux de l'église Saint-Pierre d'Épernon⁴⁹ n'évoquent absolument pas son inhumation en décembre 1647, date de son décès.

Cette erreur d'identité est liée à la tourmente révolutionnaire. En effet, lorsqu'il y a eu récupération du ou des cercueils de plomb présents dans ce caveau en 1795, le ou les corps issus de ces conte-

nants métalliques ont été laissés sur place ainsi que l'épithaphe de cuivre car elle ne présentait pas d'intérêt pour les récupérateurs. C'est probablement cet épisode qui est à l'origine de la confusion. En effet, la mention du cercueil de plomb et l'identité de son propriétaire reposent sur un récit oral vieux d'une soixantaine d'années et il est bien précisé qu'il est indirect puisque issu des propos de personnes n'ayant pas assisté à l'ouverture de la fin du XVIII^e s. mais qui le tenait de leurs parents. Les récits avaient conservé un souvenir déformé. Il s'agissait en effet bien d'une des filles d'un duc d'Épernon mais pas du plus illustre. La plaque de cuivre mise au jour figurait peut-être sur un second cercueil de plomb⁵⁰ à moins qu'elle n'ait été apposée initialement sur un contenant de bois alors décomposé lors de l'ouverture des années 1790/1795. La dissociation entre l'épithaphe et son propriétaire a pu induire en erreur les révolutionnaires et par la suite les rédacteurs du procès-verbal de 1854. La plaque de cuivre est assurément perdue dans l'ossuaire (ou tout au moins non visible) en 1854. Dans le cas contraire, il n'y aurait pas eu cette confusion sur l'identité de la fille du duc d'Épernon.

L'origine de l'attribution du corps momifié n° 1 à Anne-Marie Louise de Goth est donc très certainement liée à un mélange ou une mauvaise attribution entre corps et épithaphe à la fin du XVIII^e s. Cette erreur a ensuite été colportée par la tradition orale jusqu'en 1854, date à laquelle elle fut consignée par écrit. Par la suite, la plaque fut retrouvée en 1940 lors du rangement de l'ossuaire et associée au seul corps momifié visible. C'est le curé Georges Brière qui décida d'apposer la plaque sur le nouveau cercueil de bois construit pour accueillir le corps momifié, scellant ainsi la confusion sur l'identité de cette dépouille jusqu'à l'étude de 2009.

L'hypothèse la plus probable quant à l'identité du corps momifié n° 1 serait qu'il appartient à Anne Viillard. La raison de son exceptionnel état de conservation pourrait s'expliquer par son dépôt originel dans un cercueil de plomb, aucun indice ne permettant de supposer une procédure artificielle (embaumement interne).

L'identification du propriétaire du corps momifié n° 2 pose clairement un problème. En effet, si nous partons de l'hypothèse que le premier corps est celui d'Anne Viillard, nous sommes alors dans

47. Procès-verbal de 1854 (Annexe 1) qui cite indirectement la présence d'un cercueil de plomb avant 1790.

48. L'intervention archéologique de 2009 a permis, lors de l'extraction de l'ossuaire, la découverte d'un fragment de tôle de plomb. La forme mise au jour permet de suggérer son appartenance à une extrémité d'un cercueil de plomb anthropomorphe (BLANCHARD, KACKI et ROUQUET 2009 : 32).

49. A.D. GG1.

50. Le premier pouvant être pour Anne Viillard.

l'impossibilité d'établir l'identité du second⁵¹. Aucun des personnages inhumés dans ce caveau (selon les sources) ne correspond à la détermination biologique émise lors de l'étude. Deux hypothèses sont alors envisageables.

La première serait que cette divergence résulte d'une erreur de détermination de l'âge et/ou du sexe de l'un ou l'autre des sujets. Il existe en effet une marge d'incertitude de 10 % quant à l'âge du corps momifié n° 2. Cependant, plusieurs anthropologues professionnels ont examiné les ossements de ce corps momifié et tous les diagnostics ont été unanimes pour attribuer cet individu à une femme de plus de 40 ans. Une maturation squelettique et une dégénérescence précoces d'un individu âgé de 16 à 18 ans paraît assez peu probable. De la même manière, une erreur de détermination sexuelle paraît peu vraisemblable pour le corps momifié n° 2, la méthode employée pour la diagnose (MURAIL *et al.* 2005) fournissant des résultats fiables à plus 98 %, quelle que soit la population sur laquelle elle est appliquée. Le risque d'erreur pourrait être plus important pour le corps momifié n° 1, dans la mesure où les os coxaux n'ont pu faire l'objet d'un examen direct et que la diagnose sexuelle s'est fondée sur les critères morphologiques perceptibles sur les acquisitions scanner. On ne peut donc pas exclure de manière catégorique qu'il s'agisse en réalité d'un individu masculin présentant des traits morphologiques pelviens à tendance féminine. Il pourrait alors s'agir de Louis ou Gaston Jean-Baptiste de Goth. Le corps aurait été ôté de son cercueil (de plomb ?) vers 1790/1795 et déposé au sommet de l'ensemble 6.

La seconde hypothèse est celle d'une intrusion dans le caveau de la dépouille d'un individu n'ayant aucun rapport avec la famille de Goth. Il pourrait s'agir d'un corps momifié (naturellement ou artificiellement) découvert lors de l'ouverture d'une autre tombe dans l'église. Ce corps partiellement momifié aurait pu alors être déposé directement dans la sépulture des ducs d'Épernon après l'abandon du caveau (c'est-à-dire après 1690) ou aurait pu rejoindre les autres vestiges osseux dans le clocher comme cela était pratiqué habituellement avant 1760. Dans ce second cas, ce n'est qu'après cette date, à l'occasion du transfert de l'ossuaire du clocher, que le corps momifié aurait été déposé dans l'ensemble 6 du caveau.

51. Une hypothèse inverse reste possible (Anne Viillard est le second corps momifié) mais le problème d'attribution se reporte alors sur le premier.

Il est difficile de savoir si la momification relève d'un processus naturel lié à un séjour dans un cercueil de plomb⁵², si elle résulte plutôt d'une procédure d'embaumement, ou si elle est liée à la combinaison de ces deux facteurs. Les différents cas sont en effet possibles dans cet espace puisque la présence de cercueil en plomb est attestée tout comme l'embaumement (crânes sciés). Les restes de végétaux mis au jour sur le corps momifié n° 2 (BLANCHARD, KACKI et ROUQUET 2009 : 72) sont difficiles à interpréter. Peut-être s'agit-il de bourres d'embaumement⁵³ ce qui indiquerait donc une volonté de conservation du corps par des processus artificiels. L'absence de crâne scié ne permet pas toutefois d'en être complètement assuré.

Précisons que plusieurs pièces osseuses pouvant appartenir aux corps momifiés ont été identifiées lors de l'étude de l'ossuaire. La présence de nombreux résidus organiques brunâtres adhérent à ces os, ainsi que leur couleur spécifique (orangé), ont permis de soupçonner leur appartenance à des parties manquantes des corps momifiés (humérus, tibias, clavicule, os du carpe ou de la main) (BLANCHARD, KACKI et ROUQUET 2009 : 73). De la même façon, il est possible que l'un ou l'autre des crânes sciés soit en rapport avec le corps momifié n° 1, le crâne déposé dans le cercueil ne pouvant lui être attribué avec certitude⁵⁴. En raison des nombreux remaniements que ce caveau a connu et notamment celui de 1940, des mélanges ont pu intervenir comme le prouvent d'ailleurs la présence des deux humérus disposés à la place des tibias. Le crâne comme ces humérus pourraient participer à une mauvaise reconstitution de l'intégrité d'un corps.

7.5. L'ossuaire

L'histoire de cet ossuaire est globalement assez bien connue par les sources écrites. Bien qu'introduit dans le caveau en 1760, sa constitution est plus ancienne avec un lieu d'origine dans le clocher. La

52. Le cercueil de plomb joue un rôle important dans la préservation du cadavre (MAUREL *et al.* 2011 : 500). Dans ces conditions de dépôt, un précipité d'oxyde de plomb peut se déposer sur les tissus organiques et en bloquer la décomposition (BERTRAND *et al.* 2014 : 488).

53. Résultats non publiés (étude de Rémi Corbineau).

54. Ils ne peuvent au contraire être associés au corps momifié n° 2 à en juger l'incongruence articulaire de leurs bases avec la première vertèbre cervicale de ce sujet (cf. *supra*).

rareté des petites pièces osseuses dans l'ossuaire mais aussi sur le sol du caveau confirme bien que cet aménagement souterrain n'est pas le lieu de dépôt primaire de la plupart de ces individus, hormis bien évidemment pour les quelques membres de la famille de Goth.

La documentation écrite et les témoignages oraux attribuaient le rangement visible en 2009 au curé de la paroisse après 1940. Cependant la découverte d'une portion de corps momifié dans la partie sommitale de l'ensemble 6 permet de remettre en question une partie de ces informations. En effet, si la totalité du rangement était liée à l'action du curé en 1940, on s'explique difficilement la raison pour laquelle il aurait pris soin de mettre en cercueil le premier corps momifié et non le second. De plus, la disposition des ossements prouve que cette portion de corps était en parfaite connexion au moment de son dépôt et ne peut correspondre qu'à un corps momifié. Il serait donc surprenant que l'état de conservation du corps momifié n° 2 se soit dégradé au point de devenir un squelette alors que celui dans le cercueil conserve un très grand nombre de tissus organiques.

En réalité, l'hypothèse la plus probable, et qui contredit ce que nous pensions en 2009, serait celle d'un ossuaire déjà partiellement rangé en 1760. L'ensemble 6 aurait été déjà en grande partie constitué. Après cette date le second corps momifié aurait été déposé dans l'ensemble 6 au niveau où nous l'avons découvert. Ce dépôt serait lié soit à une introduction d'un tronc momifié extérieur au caveau, soit au déplacement du corps d'un des membres de la famille de Goth, éventuellement Anne Viillard (cf. *supra*), extrait de son cercueil (de plomb ?) lors de la période révolutionnaire. Ce n'est probablement que lors du rangement de 1940 que des os longs ont été redéposés⁵⁵ sur ce qui restait du corps momifié. Le curé n'a probablement pas identifié cette anomalie car il aurait alors pris les mesures conservatoires comme pour le premier corps⁵⁶. Une lecture attentive du procès-verbal de 1854 permet de supposer que cette hypothèse est correcte et que ce rangement des os longs ne concernait que l'ensemble 6 disposé le long du mur nord. En effet, il y est mentionné : “ Le long du mur étaient entassés des ossements en

grande quantité. ” Lors des premières lectures nous n'avions pas fait la relation avec les empilements des ensembles 5 et 6 mais cela prouverait qu'au moins un des ensembles était déjà au moins (partiellement) présent.

De la même façon, il est possible que l'ensemble 5 n'ait été que partiellement constitué. Il a pu être complété de façon horizontale comme pour l'ensemble 6 mais l'hypothèse la plus probable serait celle d'un rangement qui n'affectait que le tiers oriental. En effet, lors du démontage de l'ensemble 5, un poteau de bois planté dans le substrat (Fig. 27) est apparu et nous nous sommes longtemps interrogés sur sa présence. L'hypothèse la plus probable est qu'il était utilisé dès 1760 pour maintenir en place une extrémité d'un tas d'os longs afin d'éviter qu'ils ne s'affaissent. Cet aménagement permettait de ménager un espace d'un peu moins de deux mètres de long respectant la présence d'un cercueil, peut-être de plomb.

En 1790/1795, les récupérateurs de métaux ont extrait le ou les corps de leurs précieux contenants et ont laissé au moins l'un d'eux encore bien conservé sur “ des tréteaux en chêne ... appuyés le long du mur à droite ” comme le stipule le procès-verbal de 1854. Il est précisé également que “ le squelette a été dressé le long du mur à droite en entrant ”. L'hypothèse d'un tiers oriental de l'ensemble 5 mis en place dès 1760 avec un cercueil en place sur les deux tiers ouest paraît donc hautement crédible. Dans cette hypothèse la partie occidentale de l'ensemble 5 (sur les deux tiers⁵⁷) aurait été complétée lors du rangement de 1940. C'est assurément à cette date que se rapportent aussi les ensembles osseux 1, 3 et 4.

Cet ossuaire semble donc avoir eu une histoire et une constitution assez mouvementées. Sa forme actuelle correspond sans aucun doute à une volonté très nette de mise en valeur (presque muséographique) de la part du curé George Brière mais plusieurs indices laissent à penser que des pièces osseuses ont aussi été introduites ou tout au moins manipulées après 1940, lorsque le caveau était aisément accessible. L'ossuaire a de plus absorbé ce qui devait rester des corps rendus à l'état squelettique de plusieurs des membres de la famille de Goth, au premier lieu desquelles celui de la jeune duchesse Anne-Marie Louise de Goth. Ceci complique toute réflexion sur ces personnages et leurs modes d'inhumation.

55. Le niveau d'os longs aurait été complété sur une vingtaine de centimètres environ et des crânes auraient ensuite été déposés au sommet.

56. Il est également possible qu'il ait identifié ce corps mais ait jugé bon de le laisser en place au vu de son mauvais état de conservation.

57. Ce qui, par un hasard le plus total, correspond en réalité à nos niveaux de démontage enregistrés sous les dénominations “ secteur central ” et “ secteur ouest ”.



Fig. 27 : Mise au jour dans l'ensemble 5 d'un poteau de bois planté verticalement dans le sol du caveau (Philippe Blanchard).

CONCLUSION

L'intervention réalisée dans le caveau de l'église Saint-Pierre a permis de restituer l'historique de ce dernier, en associant l'étude des vestiges qu'il contenait au dépouillement des données textuelles le concernant. L'opération a en outre révélé les pratiques funéraires diverses (embaumement, manipulations et transferts d'ossements) dont peuvent témoigner les vestiges issus de ce type d'espace sépulcral souterrain.

L'examen du corps momifié reposant au centre du caveau a permis d'en rediscuter l'attribution et de réfuter son identification comme Anne-Marie Louise de Goth, jusqu'alors retenue dans la tradition locale. S'il s'agit probablement d'un membre

féminin de la famille de Goth, sa réelle identité ne peut être certifiée en l'état actuel des analyses.

Les autres axes de recherches développés lors de l'intervention concernent majoritairement l'ossuaire qui, en raison de l'historique des lieux, regroupe vraisemblablement quelques pièces osseuses appartenant aux membres de la famille des ducs d'Épernon (crânes sciés ?), ainsi qu'un grand nombre d'ossements introduits dans le caveau en 1760. Si les résultats du dénombrement et des investigations paléobiologiques suggèrent une certaine complémentarité des pièces osseuses (effectifs similaires des os pairs droits et gauches), l'étude paléopathologique a démontré la dispersion dans l'ossuaire des pièces squelettiques présentant des lésions similaires. Ce résultat conforte les données textuelles

qui témoignent des nombreux déplacements qui ont participé à sa constitution.

Le protocole d'enregistrement mis en place pour l'étude de ce large ossuaire, fondé sur le décompte de régions anatomiques spécifiques du squelette humain, semble adapté à l'enregistrement d'ossements en effectif important. Il a été élaboré dans l'optique du traitement rapide d'un assemblage d'ossements en situation secondaire et pourrait à ce titre s'avérer utile aux contextes d'archéologie préventive. Ce potentiel d'application a d'ores et déjà pu être confirmé lors de l'étude d'une portion d'ossuaire fouillée à l'occasion d'un diagnostic archéologique (KACKI 2011).

BIBLIOGRAPHIE

- ALEXANDRE-BIDON et TREFFORT 1993
Alexandre-Bidon D. et Treffort C. - *À réveiller les morts, la mort au quotidien dans l'occident médiéval*, Presses Universitaires de Lyon, Lyon, 334 p.
- ANSELME DE SAINTE-MARIE 1726
Anselme de Sainte Marie P. - *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France, des pairs, Grands officiers de la Couronne & de la Maison du Roy : & des anciens Barons du Royaume*, Tome 2, 3^e édition, Compagnie des libraires, Paris.
- ARNAUTOU *et al.* 2011
Arnautou J.-P., Blondiaux J., Coindre J.-M., Duday H. - Aux origines de la maladie osseuse de Paget. Un nouveau cas néolithique dans le sud de la France, *Bulletins et mémoires de la Société d'anthropologie de Paris*, n.s., 23 (1-2) : 94-104.
- Bull. de la Soc. Arch. d'Eure-et-Loir* 1992
Bulletin de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir, Spécial inventaire monumental, Édifices religieux du canton de Maintenon, 32, 48 p.
- BELLANGER 1941
Bellanger H. - Séance du 21 mai 1941, *Bulletin de la Société Préhistorique Française*, XXXVIII, 5, 21 mai 1941 : 85.
- BELLO *et al.* 2003
Bello S., Thomann A., Rabino Massa E. et Dutour O. - Quantification de l'état de conservation des collections ostéoarchéologiques et ses champs d'application en anthropologie, *Anthropo*, 5 : 21-37.
- BERTRAND *et al.* 2014
Bertrand L., Vichi A., Doucet J., Walter Ph., Blanchard Ph. - The fate of archaeological keratin fibres in a temperate burial context : microtaphonomy study of hairs from Marie de Bretagne (15th c. Orléans, France), *Journal of Archaeological Science*, 42 : 487-499.
- BILLARD 1998
Billard M. - Syphilis osseuse de l'épaule : présentation anatomo-radiologique d'un cas fragmentaire découvert en France (XVI^e-XVIII^e siècles), *Bulletins et Mémoire de la Société d'Anthropologie de Paris*, n.s., 10 (1-2) : 41-52.
- BLANCHARD, KACKI et ROUQUET 2009
Blanchard Ph., Kacki S. et Rouquet J. - *Étude du caveau de l'église Saint-Pierre d'Épernon et de ses vestiges : Histoire et vicissitudes d'un espace funéraire*, rapport de fouille programmée, Comité Archéologique d'Eure-et-Loir, Orléans, SRA Centre, 177 p.
- BLANCHARD, KACKI et ROUQUET 2014
Blanchard Ph., Kacki S. et Rouquet J. - L'histoire du caveau de l'église Saint-Pierre d'Épernon à partir des sources historiques, archéologiques et anthropologiques, *in* : *25 ans d'activités archéologiques en Eure-et-Loir*, CAEL, Chartres : 141-152.
- BRUZEK 2002
Bruzek J. - A method for visual determination of sex, using the human hip bone, *American Journal of Physical Anthropology*, 117, 2 : 157-168.
- COQUEUGNIOT et WEAVER 2007
Coqueugniot H. et Weaver T. - Infracranial maturation in the skeletal collection from Coimbra, Portugal: new aging standards for epiphyseal union, *American Journal of Physical Anthropology*, 134, 3 : 424-437.
- DE COURCELLES 1824
De Courcelles. - *Histoire Généalogique et Héraldique des Pairs de France des Grands dignitaires de la couronne, des principales familles nobles du royaume, et des maisons princières de l'Europe, précédée de la généalogie de la maison de France*, Tome 4, Arthus Bertrand, Paris.
- DEMANGEOT 2008
Demangeot C. - *Le dénombrement des défunts dans les ensembles funéraires : problèmes théoriques, paramètres quantitatifs : application à la sépulture collective du dolmen des Peirières à Villedubert (Aude, France)*, thèse de doctorat en anthropologie biologique, Université Bordeaux 1, 794 p.
- DEPIERRE et FIZELLIER-SAUGET 1989
Depierre G. et Fizellier-Sauget B. - Ouverture volontaire de la boîte crânienne à la fin du Moyen Âge et aux Temps modernes, *in* : Buchet L. (dir.), *Homme et milieu. Approches paléanthropologique, Actes des 4^{es} journées anthropologiques de Valbonne, 25-26-27 mai 1988*, Paris : 109-122.
- DRIEU 1941
Drieu A. - Séance du 26 juin 1941, *Bulletin de la Société Préhistorique Française*, XXXVIII, 6, 26 juin 1941 : 94.
- DUC 2008
Duc J.-P. - *Histoire d'Épernon*, vol. II, Association Épernon Patrimoine et Alentours, 160 p.
- DUDAY *et al.* 1990
Duday H., Courtaud P., Crubézy E., Sellier P. et Tillier A.-M. - L'anthropologie "de terrain" : reconnaissance et interprétation des gestes funéraires, *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris*, n.s., t. 2, n^{os} 3-4 : 29-50.
- DUDAY 2005
Duday H. - L'archéothanatologie, *in* : Dutour O., Hublin J.-J., Vandermeersch B. (dir.), *Objets et Méthodes en Paléanthropologie*, Comité des Travaux Historiques et Scientifiques : 153-215.
- DUDAY, DEPIERRE et JANIN 2000
Duday H., Depierre G. et Janin T. - Validation des paramètres de quantification, protocoles et stratégies dans l'étude anthropologique des sépultures secondaires à incinération. L'exemple des nécropoles protohistoriques du Midi de la France, *in* : Dedet B., Gruat P., Marchand G., Py M. et Schwaller M. (dir.), *Archéologie de la Mort, Archéologie de la Tombe au Premier Âge du Fer*, Monographies d'Archéologie Méditerranéenne, 5, Lattes : 7-29.
- ESQUIEU 1996
Esquieu Y. - Les caveaux funéraires, *in* : Galinié H., Zadora-Rio E., *Archéologie du cimetière chrétien*, Actes du 2^e colloque ARCHEA, Orléans 29 septembre-1^{er} octobre 1994, 11^e supplément à la RACF, FERACF, Tours : 205-214.

GEORGES 1999

Georges P. - Mourir c'est pourrir un peu, Intentions et techniques contre la corruption des cadavres à la fin du Moyen-Âge, *Micrologus*, VII : 359-382.

GEORGES 2005

Georges P. - Les crânes sciés : modes opératoires et significations, in : Schnitzler B., Le Minor J.-M., Boës E. et al. (dir.), *Histoire(s) de squelettes. Archéologie, Médecine et Anthropologie en Alsace*, Catalogue de l'exposition présentée au Musée archéologique de Strasbourg du 20 octobre 2005 au 31 août 2006, Strasbourg : 277.

HERVIEU, HERRSCHER et COLLARDELLE 2008

Hervieu P., Herrscher E. et Collardelle R. - Discussion autour du statut de structures funéraires particulières. Le cas des caveaux de Saint-Laurent de Grenoble, *Socio-anthropologie*, 22. [En ligne] mis en ligne le 14 octobre 2009. URL : <http://socio-anthropologie.revues.org/1146>

JANAWAY 1985

Janaway R. - Dust to dust: the preservation of textile materials in metal artifact corrosion products with reference to inhumation graves, *Science and Archaeology*, 27 : 29-34.

KACKI 2011

Kacki S. - Étude des structures funéraires, in : Blamangin O. (dir.), *Boulogne-sur-Mer, Pas-de-Calais, Crypte de la basilique Notre-Dame*, rapport de diagnostic archéologique, Inrap, Villeneuve-d'Ascq, SRA Nord-Pas-de-Calais : 107-122.

KACKI, GEORGES et BLANCHARD 2009

Kacki S., Georges P. et Blanchard Ph. - Un cas de sciage crânien avorté chez un sujet du site médiéval de la Madeleine à Orléans (Loiret), *Revue Archéologique du Loiret*, 33 : 45-52.

KROGMAN 1978

Krogman W.-M. - *The human skeleton in forensic medicine*, 3^e édition, C.C. Thomas, Springfield, USA.

LEDRU 1994

Ledru E. - *Le vieil Épernon, pages d'Histoire locale par un sparnonien*, réédition, Société Archéologique d'Eure-et-Loir, 76 p.

LE MAIRE 1950

Le Maire J. - À propos du cimetière trouvé en décembre 1847 dans la tour de l'église Saint-Pierre-le-Puellier à Orléans, *Bulletin de liaison provisoire de la Société Archéologique et Historique de l'Orléanais*, 6, janvier-février 1950 : 21.

LE MORT 1990

Le Mort F. - La découpe du cadavre, *Les Nouvelles de l'Archéologie*, 40 : 25-26.

LENORZER 2006

Lenorzer S. - *Pratiques funéraires du Bronze final IIIb au premier âge du Fer en Languedoc occidentale et Midi-Pyrénées : Approche archéo-anthropologique des nécropoles à incinération*, thèse de doctorat, Université Bordeaux I.

LOVELL 1997

Lovell N.C. - Trauma Analysis in Paleopathology, *Yearbook of Physical Anthropology*, 40 : 139-170.

MAUREL et al. 2011

Maurel C., Garcin V., Duday H., Kielb M. et Pernot M. - Étude d'un des sarcophages en plomb d'Époque moderne de l'Hôtel-Dieu de Tonnerre (Yonne), *RAE*, 60 : 487-510.

MURAIL et al. 2005

Murail P., Bruzek J., Houët F. et Cunha E. - DSP: a probabilistic sex diagnosis tool using worldwide variability in hip bone measurements, *Bulletins et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, n.s., 1.17, 3-4 : 167-176.

OWINGS-WEBB et SUCHEY 1985

Owings-Webb P.A. et Suchey J.M. - Epiphyseal union of the anterior iliac crest and medial clavicle in a modern multiracial sample of American males and females, *American Journal of Physical Anthropology*, 68 : 457-466.

OWSLEY et al. 2006

Owsley D., Bruwelheide K., Cartmell L., Burgess L., Foote S., Chang S. et Fielder N. - The man in the iron coffin: an interdisciplinary effort to name the past, *Historical Archeology*, 40 (3) : 89-108.

POPLIN 1976.

Poplin, F. - À propos du nombre de restes et du nombre d'individus dans les échantillons d'ossements, *Cahiers du Centre de Recherches Préhistoriques*, 5 : 61-75.

ROGER 2004

Roger J. - *Église paroissiale, Noailles*, rapport de diagnostic d'archéologie préventive, Inrap/SRA Limousin, 44 p.

SCHAEFER 2008

Schaefer M. - A summary of epiphyseal union timings in Bosnian males, *International Journal of Osteoarchaeology*, 18, 5 : 536-545.

SCHMITT 2005

Schmitt A. - Une nouvelle méthode pour estimer l'âge au décès des adultes à partir de la surface sacro-pelvienne iliaque, *Bulletins et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, 17, 1-2 : 89-102.

SCHMITT 2008

Schmitt A. - Une nouvelle méthode pour discriminer les individus décédés avant ou après 40 ans à partir de la symphyse pubienne, *Journal de Médecine Légale Droit Médical*, vol. 51, 1 : 15-24.

SILVA, CRUBÉZY et CUNHA 2009

Silva A. M., Crubézy E. et Cunha E. - Bone weight: New reference values based on a modern Portuguese identified skeletal collection, *International Journal of Osteoarchaeology*, 19, 5 : 628-641.

STLOUKAL et HANAKOVA 1978

Stloukal M. et Hanakova H. - The length of long bones in ancient Slavonic populations, with particular consideration to the questions of growth. *Homo*, 29 : 53-69.

TROTTER et HIXON 1974

Trotter M. et Hixon B. Sequential changes in weight, density and percentage ash weight of human skeletons from an early fetal period through old age, *The anatomical record*, 179, 1, 1974 : 1-18.

VALENTIN et D'ERRICO 1995

Valentin F. et D'Errico F. - Brief communication: skeletal evidence of operation on cadavers from Sens (Yonne, France) at the end of the XVth century, *American Journal of Physical Anthropology*, vol. 98 : 375-390.

VIÉ 2003

Vié M. - Gallardon et ses environs, Tome V, *L'Église de Gallardon dans tous ses états*, 469 p.

ZAMMIT 1991

Zammit J. - Les liaisons dangereuses... Relevés ostéo-archéologiques et déductions paléopathologiques, *Méthodes d'étude des sépultures*, Compte rendu de la table ronde de Saintes, 8-10 mai 1991, Talence : CNRS - Groupement de recherche 742 : 43-48.

ANNEXE 1

Le 4 juillet 1854, Hyppolite Lambert et Eugène Louis, adjudicataires du dallage du chœur de l'église d'Épernon, en préparant le sol destiné à recevoir le dallage ont enlevé une pierre servant à couvrir l'entrée d'un caveau. L'entrée de ce caveau se trouve à cinquante centimètres des marches du chœur, en entrant par la grande nef ; sa longueur est de trois mètres ; sa largeur de deux⁵⁸. Il est solidement bâti et bien voûté.

Cinq personnes sont entrées dans ce caveau : Ferdinand Leroux, meunier ; Colet (?) Lambert et Louis Feron⁵⁹, peintre ; Sureau Curé.

Le long du mur étaient entassés des ossements en grande quantité ; les têtes étaient éparses sur le sol. Deux tréteaux en chêne étaient appuyés le long du mur à droite ; ces tréteaux étaient imprégnés d'une couleur rougeâtre, un linge tout à fait usé était collé sur le bois. Sur ces tréteaux se trouvait un squelette conservant encore tout ses ossements bien joints ensemble ; ce squelette était couvert d'un suaire dans lequel il avait été enseveli. .

D'après le rapport de plusieurs personnes qui avaient recueilli les traditions de leurs pères existant de 1790 à 1795, le squelette ainsi conservé était, avant 1790, enfermé dans un cercueil de plomb. Sur ce cercueil était une inscription qui indiquait que la personne qui y était renfermée était une fille de Jean Louis de Nogaret et de la Valette⁶⁰, duc d'Épernon. La tête était couverte d'une longue chevelure blonde ; toutes les dents étaient intactes, tous les ongles restaient attachés aux doigts. Le squelette a été dressé le long du mur à droite en entrant ; la tête détachée des épaules a été déposée aux pieds du squelette.

Sureau, Curé d'Épernon, reproduit dans le journal *L'Indépendant* de Rambouillet, 1^{er} février 1941.

58. Il s'agit d'une erreur. Les mesures précises relevées en juillet 2009 indiquent un caveau de forme carrée mesurant 3 m de côté.

59. Note des auteurs : une inscription " FERRON " a été relevée en 1941 par M. Laurencin et se trouve reproduite sur le document mentionné précédemment.

60. Il s'agit là encore d'une erreur d'identité. Le curé Sureau, rédacteur du procès-verbal, a fait référence, en l'absence de toute mention à la famille de Goth dans le caveau, au plus célèbre des ducs d'Épernon mais il s'agit bien d'une erreur, qui sera corrigée ultérieurement en 1941 lors d'une nouvelle ouverture du caveau.

ANNEXE 2

Cy gist le corps de haute et puissante Damoiselle Mademoiselle Anne-Marie Louise de gotz fille de très haut et très Puissant seigneur Messire gaston Jean Baptiste de gotz Duc Despernon Paire de france et Marquis de Rouillac et de très haute et très puissante Dame Marie detampes de Valançay décédée à Paris le 2^e avril 1685 agée de saize ans ou environ Priez Dieu pour son Ame.

Épitaphe mise au jour en 1940 sur le sol du caveau lors du rangement de l'ossuaire. Apposée sur le cercueil de bois encore visible actuellement dans le caveau.